

Signatura: EB 2021/133/R.30/Rev.1  
Tema: 16 b) iii) b)  
Fecha: 1 de octubre de 2021  
Distribución: Pública  
Original: Francés

**S**



Invertir en la población rural

## **Informe del Presidente**

### **Propuesta de préstamo**

### **República del Congo**

## **Proyecto de Apoyo a la Iniciativa Empresarial, la Agricultura y los Jóvenes**

N.º de identificación del proyecto: 2000001040

#### **Nota para los representantes en la Junta Ejecutiva**

##### Funcionarios de contacto:

##### Preguntas técnicas:

**Nadine Gbossa**  
Directora Regional  
División de África Occidental y Central  
Tel.: (+39) 06 5459 2388  
Correo electrónico: n.gbossa@ifad.org

**Valantine Achancho**  
Director en el País/Gerente del Programa en el País:  
Tel.: (+243) 843 214 444/811 024 828  
Correo electrónico: v.achancho@ifad.org

##### Envío de documentación:

**Deirdre Mc Grenra**  
Jefa  
Oficina de Gobernanza  
Institucional y Relaciones con los  
Estados Miembros  
Tel.: (+39) 06 5459 2374  
Correo electrónico: gb@ifad.org

Junta Ejecutiva — 133.<sup>er</sup> período de sesiones  
Roma, 13 a 16 de septiembre de 2021

---

**Para aprobación**

# Índice

<b>Acrónimos y siglas</b>	<b>ii</b>
<b>Mapa de la zona del proyecto</b>	<b>iii</b>
<b>Resumen de la financiación</b>	<b>iv</b>
<b>I. Contexto</b>	<b>1</b>
A. Contexto nacional y justificación de la actuación del FIDA	1
B. Enseñanzas extraídas	2
<b>II. Descripción del proyecto</b>	<b>3</b>
A. Objetivos, zona geográfica de intervención y grupos objetivo	3
B. Componentes, efectos directos y actividades	3
C. Teoría del cambio	4
D. Armonización, sentido de apropiación y asociaciones	5
E. Costos, beneficios y financiación	5
<b>III. Gestión de riesgos</b>	<b>11</b>
A. Riesgos del proyecto y medidas de mitigación	11
B. Categoría ambiental y social	12
C. Clasificación en base a los riesgos climáticos	12
D. Sostenibilidad de la deuda	13
<b>IV. Ejecución</b>	<b>13</b>
A. Marco organizativo	13
B. Planificación, seguimiento y evaluación, aprendizaje y gestión de los conocimientos y comunicación	14
C. Planes para la ejecución	14
<b>V. Instrumentos jurídicos y facultades</b>	<b>15</b>
<b>VI. Recomendación</b>	<b>15</b>

## Apéndices

- I. Accord de financement négocié
- II. Cadre logique
- III. Matrice intégrée des risques du projet

---

### Equipo encargado de la ejecución del proyecto

---

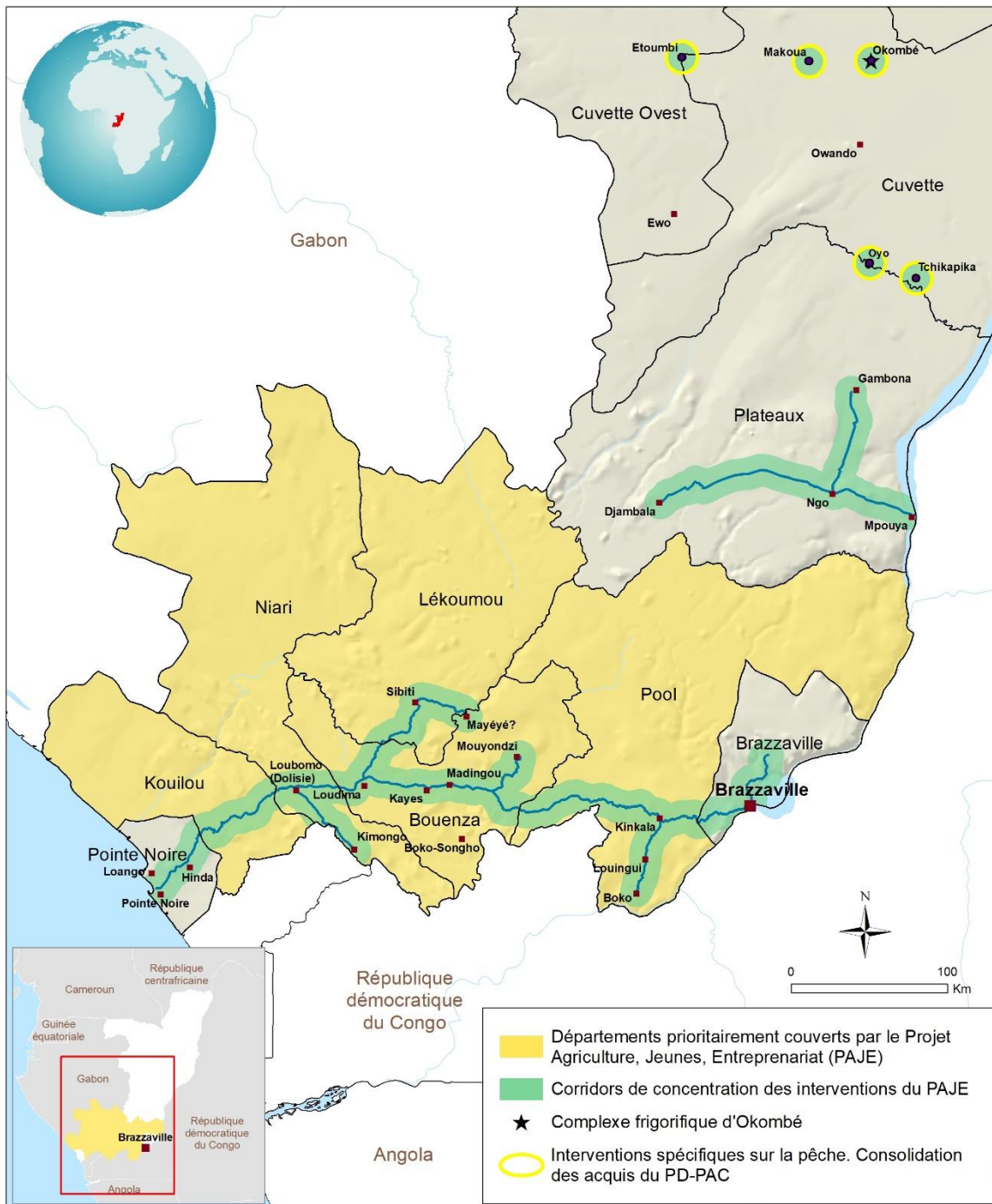
Directora Regional:	Nadine Gbosa
Director en el País:	Valantine Achancho
Técnico Principal del Proyecto:	Jean-Philippe Audinet
Oficial de Finanzas:	Aissata Bangoura
Especialista en Clima y Medio Ambiente:	Yawo Jonky Tenou
Oficial Jurídica:	Adriana Lucia Jauregui Zabalaga

---

## **Acrónimos y siglas**

BAfD	Banco Africano de Desarrollo
COSOP	programa sobre oportunidades estratégicas nacionales
DEG	derechos especiales de giro
FAO	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
FCFA	francos de la Comunidad Financiera Africana
FIDA11	Undécima Reposición de los Recursos del FIDA
mipymes	microempresas y pequeñas y medianas empresas
ODS	Objetivos de Desarrollo Sostenibles
PIB	producto interno bruto
PNUD	Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo
PREFOREST	Proyecto para Reducir las Emisiones de Gases de Efecto Invernadero Procedentes de los Bosques
SyE	seguimiento y evaluación
UGP	Unidad de Gestión del Proyecto

## Mapa de la zona del proyecto



Las denominaciones empleadas y la forma en que aparecen presentados los datos en este mapa no suponen juicio alguno del FIDA respecto de la demarcación de las fronteras o límites que figuran en él ni acerca de las autoridades competentes.

Fuente: FIDA | 15-12-2020

## Resumen de la financiación

<b>Institución iniciadora:</b>	FIDA
<b>Receptor:</b>	República del Congo
<b>Organismo de ejecución:</b>	Ministerio de Agricultura, Ganadería y Pesca
<b>Costo total del proyecto:</b>	EUR 20,3 millones (equivalente a USD 24,1 millones, aproximadamente)
<b>Monto del préstamo del FIDA:</b>	EUR 6,6 millones (equivalente a USD 7,8 millones, aproximadamente)
<b>Condiciones del préstamo del FIDA:</b>	Préstamo concedido en condiciones combinadas (goza de un plazo de reembolso de 25 años y un período de gracia de 5 años; un cargo por servicios que se revisa trimestralmente y está sujeto a un mínimo del 0,75 %, y un tipo de interés basado en el tipo de cambio denominado en derechos especiales de giro (DEG), que se revisa trimestralmente y está sujeto a un mínimo del 0 %).
<b>Cofinanciadores:</b>	Instituciones financieras asociadas (bancos e instituciones de microfinanciación)
<b>Monto de la cofinanciación:</b>	EUR 5,4 millones
<b>Condiciones de la cofinanciación:</b>	Préstamos bancarios según los tipos de interés negociados con los beneficiarios
<b>Contribución del prestatario:</b>	EUR 0,5 millones
<b>Contribución de los beneficiarios:</b>	EUR 1,5 millones
<b>Déficit de financiación:</b>	EUR 6,3 millones
<b>Monto de la financiación para el clima brindado por el FIDA:</b>	0
<b>Institución cooperante:</b>	FIDA

## Recomendación de aprobación

Se invita a la Junta Ejecutiva a que apruebe la recomendación que figura en el párrafo 64.

### I. Contexto

#### A. Contexto nacional y justificación de la actuación del FIDA

##### Contexto nacional

1. La economía del Congo depende en gran medida del petróleo, que representa el 78 % de las exportaciones y el 74 % del presupuesto del Gobierno<sup>1</sup>. El valor añadido del sector agrícola (incluidas la silvicultura y la pesca) asciende al 7 % del producto interno bruto (PIB) —frente al 13 % en 1990—, muy por detrás del sector del petróleo (58 %)<sup>2</sup>.
2. Desde 2014, el Congo ha venido atravesando una grave crisis económica provocada por la caída de los precios del petróleo y la extrema dependencia del país respecto de este sector. Las iniciativas dirigidas a diversificar la economía se producen en un contexto de crisis de liquidez que limita la inversión en los sectores fundamentales, como la agricultura.
3. Si bien la proporción de la población que vivía por debajo del umbral de pobreza disminuyó del 51% al 41 % entre 2005 y 2011, la tasa de pobreza extrema ha aumentado desde 2016, especialmente en las zonas rurales, debido a la caída de los precios del petróleo. Dicha tasa pasó del 35 % en 2016 al 40 % en 2017<sup>3</sup>. En consecuencia, el país está lejos de alcanzar el Objetivo de Desarrollo Sostenible (ODS) 1. La pobreza afecta más a las zonas rurales, donde 7 de cada 10 personas son pobres.

##### Aspectos específicos relacionados con temas transversales que el FIDA debe incorporar de forma prioritaria

4. **Género.** En 2018, el Congo ocupaba el puesto 138º de 189 países<sup>4</sup> en lo referente a la desigualdad de género. Las mujeres sufren discriminación, sobre todo en las zonas rurales, donde experimentan dificultades para acceder a la educación y a un empleo remunerado. Por su parte, los pueblos indígenas afrontan un alto grado de discriminación y tienen un acceso limitado a los servicios públicos<sup>5</sup>.
5. **Jóvenes.** Los jóvenes (entre 15 y 29 años) constituyen uno de los grupos más afectados por el desempleo (con una tasa de desempleo que asciende al 30,5 % y una tasa de desempleo de larga duración del 31 %<sup>6</sup>). En 2017, la proporción de jóvenes de entre 15 y 24 años que no estaban escolarizados y carecían de empleo o formación era del 22,5%<sup>7</sup>.
6. **Nutrición.** La subalimentación y la malnutrición constituyen los principales problemas de salud que afectan a los segmentos más vulnerables de la población (esto es, los niños, las mujeres embarazadas y los hogares de bajos ingresos). Las causas fundamentales de la malnutrición son la pobreza, el acceso limitado a los servicios de atención a la salud, la falta de higiene y agua potable, las

<sup>1</sup> Banco Mundial, Situation économique de la République du Congo, 2018.

<sup>2</sup> Banco Mundial, Congo, Country at a glance, 2019.

<sup>3</sup> Banco Africano de Desarrollo (BAfD), République du Congo: Document de stratégie pays 2018-2022, noviembre de 2018.

<sup>4</sup> Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo (PNUD), Informe de Desarrollo Humano 2018.

<sup>5</sup> Sus actividades económicas y productivas están ligadas a la explotación de los recursos forestales, y tan solo una pequeña parte de las personas indígenas practican la agricultura de subsistencia.

<sup>6</sup> Dirección General de Formación Profesional y Empleo, Enquête sur la transition vers la vie active, realizada con el apoyo del Instituto Nacional de Estadística y de la Organización Internacional del Trabajo, 2015.

<sup>7</sup> Banco Africano de Desarrollo, 2018.

prácticas de alimentación deficientes de los niños y los lactantes, la escasa diversificación de la dieta y la elevada prevalencia de enfermedades infecciosas. La inseguridad alimentaria, que afecta al 14,2 % de los hogares, es aún más acuciante en el medio rural.

7. De conformidad con los compromisos transversales asumidos en la Undécima Reposición de los Recursos del FIDA (FIDA11), el Proyecto de Apoyo a la Iniciativa Empresarial, la Agricultura y los Jóvenes ha sido clasificado como proyecto que:
  - tiene en cuenta a los jóvenes.
8. Los beneficiarios del proyecto estarán conformados en un 60 % por jóvenes de entre 18 y 35 años, y en un 50 %, por mujeres.
9. **Cambio climático y medio ambiente.** La adaptación al cambio climático es una prioridad nacional que se menciona en la contribución prevista y determinada a nivel nacional (2015). El proyecto reforzará las cadenas de valor locales, al tiempo que respaldará las prácticas agrícolas sostenibles como la agricultura de conservación, la puesta en marcha de sistemas agroforestales y la gestión sostenible de los recursos naturales a fin de mitigar los efectos del cambio climático.

#### **Razones que justifican la actuación del FIDA**

10. El FIDA brindará apoyo al Gobierno del Congo en sus iniciativas para lograr un crecimiento inclusivo y sostenible y prestará especial atención a los jóvenes y las mujeres de las zonas rurales. La intervención del FIDA está perfectamente alineada con el Plan Nacional de Desarrollo (2018-2022), que se articula en torno a tres ejes: i) el fortalecimiento de la gobernanza; ii) el desarrollo del capital humano, y iii) la diversificación de la economía. El FIDA aportará su experiencia en las esferas siguientes: prestación de apoyo a la agricultura en pequeña escala, promoción de las cadenas de producción agrícola comunitarias, prestación de apoyo a las iniciativas empresariales agropecuarias dirigidas por jóvenes y acompañamiento de los sistemas de financiación descentralizados dirigidos a las personas pobres de las zonas rurales.

#### **B. Enseñanzas extraídas**

11. Los anteriores proyectos financiados por el FIDA (los Proyectos de Desarrollo Rural núms. 1, 2 y 3 y el Programa de Apoyo al Desarrollo de las Cadenas de Valor Agrícolas) incidieron favorablemente en la productividad agrícola<sup>8</sup> y la seguridad alimentaria. No obstante, se descuidó la fase de la comercialización y los ingresos de las explotaciones agrícolas no experimentaron un aumento similar<sup>9</sup>. Esto permitió extraer tres conclusiones. En primer lugar, la falta total de inversiones en la transformación y la comercialización redujo considerablemente los beneficios derivados del aumento de la producción. Por consiguiente, en el marco del Proyecto de Apoyo a la Iniciativa Empresarial, la Agricultura y los Jóvenes, se invertirá en las últimas fases de las cadenas de valor agrícolas, así como en algunas cadenas de valor con buenas perspectivas de crecimiento, a fin de abarcar las diferentes etapas. En segundo lugar, las deficientes capacidades técnicas y de gestión de los equipos de los proyectos anteriores no permitieron la dirección óptima deseada para lograr los objetivos. En consecuencia, los miembros del nuevo equipo del proyecto serán contratados de manera competitiva y siguiendo unos rigurosos criterios de competencias y se reforzarán sus capacidades a través de actividades de capacitación y la prestación de asistencia técnica *ad hoc*. En último lugar, el proyecto se basará en las enseñanzas extraídas del mecanismo de financiación con gastos compartidos que

<sup>8</sup> El rendimiento ascendió un 217 %, 200 %, 67 %, 37,5 % y 25 % en los casos del ñame, la soja, la mandioca, la banana y el maíz, respectivamente.

<sup>9</sup> Informe final del Programa de Apoyo al Desarrollo de las Cadenas de Valor Agrícolas.

ya se ha puesto a prueba en Gambia, Ghana, Malí, Nigeria y el Togo para responder a las necesidades de inversión de los agricultores en pequeña escala, garantizando al mismo tiempo la rentabilidad del prestatario y la entidad emisora y la sostenibilidad del prestamista o inversor.

## II. Descripción del proyecto

### A. Objetivos, zona geográfica de intervención y grupos objetivo

12. El **objetivo del proyecto** radica en contribuir a mejorar las condiciones de vida y los ingresos de las poblaciones rurales y periurbanas pobres en las zonas abarcadas por el proyecto. El **objetivo de desarrollo** consiste en promover la inserción socioprofesional de los jóvenes y los grupos vulnerables en actividades que sean rentables y generen ingresos y empleos decentes y sostenibles en las cadenas de valor agroalimentarias.
13. **Zona de intervención.** El proyecto se ejecutará en los departamentos de Pool, Bouenza, Niari, Kouilou, Lékoumou y Plateaux. Las intervenciones se concentrarán a lo largo de los corredores que conectan las zonas productivas seleccionadas con los grandes centros de comercialización y consumo de Brazzaville y Pointe-Noire, así como en el corredor comercial de Mpouya-Ngo-Gamboma.
14. **Grupos objetivo.** El programa beneficiará directamente a 25 424 hogares, lo que equivale a un total de 127 200 personas. Ente ellos se encuentran: i) los pequeños productores agrícolas y grupos de productores de las zonas abarcadas por el proyecto; ii) las mujeres y hombres jóvenes que lideren iniciativas económicas elegibles para recibir apoyo bancario, pero que carezcan de los medios necesarios para poner en marcha su actividad; iii) las microempresas y pequeñas y medianas empresas (mipymes) dirigidas por jóvenes o por mujeres en la esfera de las cadenas de valor agroalimentarias, y iv) las personas con discapacidad y los pueblos indígenas. Los grupos objetivo estarán conformados en un 60 % por jóvenes, un 50 % por mujeres, un 2 % por personas con discapacidad y un 2% por personas indígenas del departamento de Lékoumou<sup>10</sup>.

### B. Componentes, efectos directos y actividades

#### Componente 1: Fortalecimiento de las cadenas de suministro agrícolas y la colaboración entre las partes interesadas

15. El subcomponente 1.1, "Prestación de apoyo a las mipymes de las cadenas de valor agroalimentarias", financiará a los proveedores de servicios para que brinden dos tipos de apoyo a las mipymes: i) la prestación de servicios para la creación de las empresas y de asesoramiento técnico para diseñar planes de negocios exhaustivos y sostenibles, y ii) el fomento de la colaboración entre los actores de las distintas cadenas de valor mediante la organización y promoción de eventos que reúnan a los actores del sector privado (ferias comerciales y visitas profesionales).
16. El subcomponente 1.2, "Creación de asociaciones comerciales entre los operadores agroindustriales y los productores", apoyará la creación de asociaciones comerciales sostenibles (contratos de compra y mecanismos de suministro estables) entre los actores del sector.
17. El subcomponente 1.3, "Rehabilitación y mejora de las infraestructuras de mercado", financiará las medidas siguientes: la puesta a punto de las infraestructuras y los equipos de almacenamiento a fin de reducir las pérdidas posteriores a la cosecha; la provisión de conocimientos técnicos especializados

<sup>10</sup> En Lékoumou, donde los bosques ocupan más del 80 % del territorio, residen 11 456 de las 15 210 personas indígenas contabilizadas en la zona del proyecto.



para mejorar los métodos y los medios de conservación de los productos agrícolas; la capacitación de los beneficiarios, y el desarrollo de la capacidad de gestión en los mercados.

### **Componente 2: Acondicionamiento de un entorno propicio para el sector agroalimentario**

18. El subcomponente 2.1, "Estimulación y respaldo del crecimiento del sector agroalimentario gracias a la mejora focalizada de las políticas públicas y del marco reglamentario", tendrá por objeto estructurar y organizar las principales cadenas de valor (mandioca, maíz, forraje, frutas y hortalizas frescas, pescado), así como propiciar las condiciones necesarias para un diálogo entre los sectores público y privado. El equipo del proyecto facilitará la creación de órganos de representación, promoverá el diálogo y elaborará un plan maestro para el desarrollo de los servicios financieros.
19. El subcomponente 2.2, "Mejora del acceso de los grupos objetivo a la financiación gracias a un mecanismo tripartito y adaptado", contribuirá a financiar unas 957 mipymes de organizaciones de productores, recolectores y elaboradores de productos agrícolas y de jóvenes agroempresarios rurales.
20. El subcomponente 2.3, "Desarrollo de la capacidad de las instituciones financieras asociadas", permitirá prestar apoyo a las instituciones financieras asociadas con el objetivo de ofrecer productos financieros innovadores, elaborar una guía metodológica sobre el crédito agrícola y rural, brindar capacitación a las instituciones financieras asociadas sobre el sector agroalimentario y el crédito a las empresas agrícolas y organizar talleres para el intercambio de conocimientos sobre la financiación rural.

### **Componente 3: Coordinación y gestión del proyecto, seguimiento y evaluación y gestión de los conocimientos**

21. Este componente abarcará la dirección y la gestión administrativa y fiduciaria del proyecto.
22. El subcomponente 3.1, "Coordinación y gestión del proyecto", tendrá por objeto garantizar la gestión de los recursos humanos y financieros del proyecto y establecer las asociaciones necesarias para lograr una ejecución eficaz y basada en los resultados.
23. El subcomponente 3.2, "Seguimiento y evaluación y gestión de los conocimientos", comprenderá la ejecución de los mecanismos de seguimiento y evaluación, así como la puesta en marcha de la estrategia del proyecto a favor de la igualdad de género, al tiempo que garantizará la capitalización y la gestión de los conocimientos generados.

### **C. Teoría del cambio**

24. Las causas subyacentes de la inseguridad alimentaria y nutricional de los hogares del medio rural y de la escasa inversión de las mujeres y los jóvenes en las cadenas de valor agropecuarias en el Congo son las siguientes: i) las infraestructuras rurales limitadas y el elevado costo del transporte, lo que conlleva unos costos de transacción prohibitivos; ii) la escasa organización y estructuración de las cadenas de valor debido a la falta de colaboración entre los actores de un mismo sector y a la fragilidad de los servicios de apoyo; iii) las importantes pérdidas posteriores a la cosecha derivadas de las condiciones inadecuadas de almacenamiento y transporte; iv) el limitado acceso de las mipymes agrícolas a la financiación, ya que los bancos carecen de las competencias necesarias para arriesgarse a financiar iniciativas agrícolas; v) la gran proporción de jóvenes desempleados debido a la falta de medidas suficientes o adaptadas a sus necesidades, y vi) la prevalencia de la malnutrición crónica derivada de los malos hábitos alimenticios.

25. Todo esto da lugar a: i) un sector agropecuario poco atractivo para los jóvenes; ii) una productividad deficiente de los hogares, donde los casos de malnutrición son recurrentes y la resiliencia de los grupos vulnerables es menor; iii) un sector agropecuario poco orientado al mercado.
26. Por consiguiente, el Proyecto de Apoyo a la Iniciativa Empresarial, la Agricultura y los Jóvenes estará estructurado en torno a tres ejes complementarios: i) la mejora de los vínculos comerciales entre los distintos actores de las cadenas de valor a fin de crear oportunidades comerciales rentables, mejorar el reparto del valor añadido generado por las cadenas de valor agrícolas y aumentar de manera sostenible la producción agrícola a nivel local; ii) la mejora de la productividad mediante el fomento de la comercialización y el desarrollo de la capacidad de las instituciones de microfinanciación, y) la mejora del acceso de los jóvenes al capital, así como la provisión de acompañamiento para las empresas emergentes en el sector agrícola.

#### **D. Armonización, sentido de apropiación y asociaciones**

27. **Coherencia con los Objetivos de Desarrollo Sostenible (ODS).** El proyecto contribuirá directamente a la consecución del ODS 1 (Fin de la pobreza), el ODS 8 (Trabajo decente y crecimiento económico) y el ODS 9 (Industria, innovación e infraestructuras)<sup>11</sup>.
28. **Sentido de apropiación nacional.** El proyecto se ajusta plenamente al Plan Nacional de Desarrollo (2018-2022), en particular a sus tres pilares principales: i) los recursos humanos y el énfasis puesto en el desarrollo, el despliegue efectivo y la protección del capital humano; ii) la transformación económica por medio de los sectores de la agricultura, el turismo y la industria, que se beneficiarán de las inversiones del sector privado, y iii) los elementos transversales, en especial el fortalecimiento de la gobernanza y la mejora de la calidad de las infraestructuras y los servicios sociales.
29. **Coherencia con las políticas y las prioridades del FIDA** El proyecto es coherente con: i) el Marco Estratégico del FIDA (2016-2025), dirigido a facilitar la transformación rural inclusiva y sostenible; ii) los ejes estratégicos de la FIDA11; iii) el programa sobre oportunidades estratégicas nacionales (COSOP) para el período 2020-2025 y las políticas del FIDA relativas a los jóvenes, las cuestiones de género, el cambio climático y el medio ambiente, el sector privado, la financiación rural, la seguridad alimentaria y la nutrición.
30. **Armonización y asociaciones.** El FIDA seguirá participando activamente en el grupo de resultados del sector agrícola establecido en el Marco de Cooperación de las Naciones Unidas para el Desarrollo Sostenible, que está copresidido por el Ministerio de Agricultura, Ganadería y Pesca y la Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura (FAO). El equipo del proyecto colaborará con los demás ministerios competentes, a saber, el Ministerio de Planificación, el Ministerio de las Pequeñas y Medianas Empresas y el Sector Informal, el Ministerio de Comercio, el Ministerio de Promoción de la Mujer y el Ministerio de Salud. Las cámaras de comercio e industria actuarán como asociadas en la ejecución.

#### **E. Costos, beneficios y financiación**

##### **Costos del proyecto**

31. El costo total del Proyecto de Apoyo a la Iniciativa Empresarial, la Agricultura y los Jóvenes (para seis años) asciende a EUR 20,3 millones, habida cuenta de las provisiones para imprevistos materiales y las subidas en los precios. Los costos ordinarios ascienden a EUR 18,4 millones, esto es, un 90,56 % del costo total.

<sup>11</sup> Aunque en menor medida, el proyecto también contribuirá a alcanzar el ODS 2 (Hambre cero), el ODS 5 (Igualdad de género) y el ODS 13 (Acción por el clima).

Las provisiones son de EUR 0,04 millones para los imprevistos físicos y de EUR 1,9 millones para los imprevistos de índole financiera (esto es, el 9,44 % del total). Se estima que los costos de inversión y los costos recurrentes ascienden, respectivamente, a EUR 18,6 millones y EUR 1,8 millones, es decir, el 91,2 % y el 8,8 % del costo total del proyecto.

32. A continuación, se desglosan los costos derivados de cada componente:
  - i) componente 1: EUR 5 millones (24,4 %);
  - ii) componente 2: EUR 12,3 millones (60,7 %);
  - iii) componente 3: EUR 3,0 millones (14,9 %).
33. El déficit de financiación, de EUR 6,3 millones, podrá subsanarse en los próximos ciclos de reposición de los recursos del FIDA, principalmente en la FIDA12, o bien a través de otros fondos de cofinanciación por determinar. Las actividades relativas al cambio climático se sufragan con cargo a la cofinanciación del Proyecto para Reducir las Emisiones de Gases de Efecto Invernadero Procedentes de los Bosques (PREFOREST). Por consiguiente, la financiación del FIDA no se destina a la acción por el clima.

Cuadro 1

**Costos del proyecto desglosados por componente, subcomponente y entidad financiadora**

(En miles de euros)

	Préstamo del FIDA		Otros cofinanciadores (sector financiero privado)		Déficit de financiación		Beneficiarios		Prestatario/fondos de contrapartida				Total
	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Contribuciones en efectivo	Contribuciones en especie	%	Contribuciones en efectivo	Contribuciones en especie	%	
<i>Componente y subcomponente</i>													
<b>Componente 1: Fortalecimiento de las cadenas de suministro agrícolas y la colaboración entre las partes interesadas</b>													
1.1. Prestación de apoyo a las mipymes de las cadenas de valor agroalimentarias	2 111,99	64,4			1 117,32	34,1				50,53		1,5	3 279,85
1.2. Creación de asociaciones comerciales entre los operadores agroindustriales y los productores	179,94	19,5			691,58	75,1				48,94		5,3	920,47
1.3. Rehabilitación y mejora de las infraestructuras de mercado	289,61	37,7			367,82	47,9	12,26		1,6	98,66		12,8	768,35
<b>Subtotal</b>	<b>2 581,54</b>	<b>52,0</b>			<b>2 176,73</b>	<b>43,8</b>	<b>12,26</b>		<b>0,2</b>	<b>198,13</b>		<b>1,5</b>	<b>4 968,67</b>
<b>Componente 2: Acondicionamiento de un entorno propicio para el sector agroalimentario</b>													
2.1. Estimulación y respaldo del crecimiento del sector agroalimentario gracias a la mejora focalizada de las políticas públicas y del marco reglamentario	628,68	56,3			487,08	43,7				-		-	1 115,76
2.2. Mejora del acceso de los grupos objetivo a la financiación gracias a un mecanismo tripartito y adaptado	1 364,89	12,5	5 437,73	50,0	2 621,15	24,1	1 461,51		13,4	-		-	10 885,28
2.3. Desarrollo de la capacidad de las instituciones financieras asociadas	190,72	56,9	-	-	144,59	43,1				-		-	335,31
<b>Subtotal</b>	<b>2 184,29</b>	<b>17,7</b>	<b>5 437,73</b>	<b>44,1</b>	<b>3 252,83</b>	<b>26,4</b>	<b>1 461,51</b>		<b>11,8</b>	<b>-</b>		<b>-</b>	<b>12 336,35</b>
<b>Componente 3: Coordinación y gestión del proyecto, seguimiento y evaluación y gestión de los conocimientos</b>													
3.1. Coordinación y gestión del proyecto	1 341,41	52,8			883,99	34,8				217,58	99,47	12,5	2 542,45.
3.2. Seguimiento y evaluación y gestión de los conocimientos	479,66	98,0			8,98	1,8				1,03		0,2	489,67
<b>Subtotal</b>	<b>1 821,07</b>	<b>60,1</b>			<b>892,97</b>	<b>29,5</b>				<b>218,61</b>	<b>99,47</b>	<b>10,5</b>	<b>3 032,12.</b>
<b>Total</b>	<b>6 586,9</b>	<b>32,4</b>	<b>5 437,73</b>	<b>26,7</b>	<b>6 322,53</b>	<b>31,1</b>	<b>1 473,77</b>		<b>7,2</b>	<b>416,74</b>	<b>99,47</b>	<b>2,5</b>	<b>20 337,14</b>

7

Cuadro 2

**Costos del proyecto desglosados por categoría de gasto y entidad financiadora**

(En miles de euros)

Categoría de gastos	Préstamo del FIDA		Otros cofinanciadores (sector financiero privado)		Déficit de financiación		Beneficiarios			Prestatario/fondos de contrapartida			Total
	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Contribuciones en efectivo	Contribuciones en especie	%	Contribuciones en efectivo	Contribuciones en especie	%	Monto
	1. Obras	175,38	40,4			180,67	41,6	-				78,16	18,0
2. Equipos y materiales	134,30	26,8			28,10	5,6	-				338,58	67,6	500,98
3. Vehículos	58,93	16,6			196,86	55,4	-				99,47	28,0	355,27
4. Asistencia técnica	3 490,25	63,1			2 031,26	36,7	12,26		0,2	0,00	-	-	5 533,77
5. Capacitación	448,76	54,5			374,91	45,5	-		-	0,00	-	-	823,67
6. Contribución a los créditos y subvenciones	1 385,38	12,7	5 437,73	49,9	2 617,76	24,0	1 461,51		13,4				10 902,37
7. Salarios, sueldos y prestaciones	657,01	50,4			645,80	49,6							1 302,81
8. Costos operacionales	236,89	48,9			247,17	51,1							484,06
<b>Total</b>	<b>6 586,90</b>	<b>32,4</b>	<b>5 437,73</b>	<b>26,7</b>	<b>6 322,53</b>	<b>31,1</b>	<b>1 473,77</b>		<b>7,2</b>	<b>416,74</b>	<b>99,47</b>	<b>2,5</b>	<b>20 337,14</b>

∞

Cuadro 3

**Costos del proyecto desglosados por componente y subcomponente y año del proyecto**

(En miles de euros)

Componente y subcomponente	Primer año		Segundo año		Tercer año		Cuarto año		Quinto año		Sexto año		Total
	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto
<b>Componente 1: Fortalecimiento de las cadenas de suministro agrícolas y la colaboración entre las partes interesadas</b>													
1.1. Prestación de apoyo a las mipymes de las cadenas de valor agroalimentarias	325,34	9,9	603,36	18,4	933,05	28,4	751,77	22,9	459,55	14,01	206,78	6,3	3 279,85
1.2. Creación de asociaciones comerciales entre los operadores agroindustriales y los productores	87,64	9,5	158,10	17,2	162,22	17,6	166,45	18,1	170,80	18,56	175,26	19,0	920,47
1.3. Rehabilitación y mejora de las infraestructuras de mercado	-	0,0	171,03	22,3	172,62	22,5	186,21	24,2	200,42	26,08	38,08	5,0	768,35
<b>Subtotal</b>	<b>412,98</b>	<b>8,3</b>	<b>932,49</b>	<b>18,8</b>	<b>1 267,88</b>	<b>25,5</b>	<b>1 104,43</b>	<b>22,2</b>	<b>830,77</b>	<b>16,72</b>	<b>420,12</b>	<b>8,5</b>	<b>4 968,67</b>
<b>Componente 2: Acondicionamiento de un entorno propicio para el sector agroalimentario</b>													
2.1. Estimulación y respaldo del crecimiento del sector agroalimentario gracias a la mejora focalizada de las políticas públicas y del marco reglamentario	509,49	45,7	135,25	12,1	138,93	12,5	122,67	11,0	120,72	10,82	88,70	7,9	1 115,76
2.2. Mejora del acceso de los grupos objetivo a la financiación gracias a un mecanismo tripartito y adaptado	3,17	0,0	2 134,53	19,6	3 751,85	34,5	3 855,27	35,4	1 140,45	10,48	-	-	10 885,28
2.3. Desarrollo de la capacidad de las instituciones financieras asociadas	57,65	17,2	133,07	39,7	74,86	22,3	16,03	4,8	-	-	53,70	16,0	335,31
<b>Subtotal</b>	<b>570,31</b>	<b>4,6</b>	<b>2 402,85</b>	<b>19,5</b>	<b>3 965,65</b>	<b>32,1</b>	<b>3 993,98</b>	<b>32,4</b>	<b>1 261,18</b>	<b>10,22</b>	<b>142,40</b>	<b>1,2</b>	<b>12 336,35</b>
<b>Componente 3: Coordinación y gestión del proyecto, seguimiento y evaluación y gestión de los conocimientos</b>													
3.1. Coordinación y gestión del proyecto	890,78	35,0	331,44	13,0	341,22	13,4	335,73	13,2	323,50	12,72	319,79	12,6	2 542,45.
3.2. Seguimiento y evaluación y gestión de los conocimientos	151,74	31,0	27,01	5,5	25,23	5,2	121,05	24,7	20,42	4,17	144,22	29,5	489,67
<b>Subtotal</b>	<b>1 042,52</b>	<b>34,4</b>	<b>358,44</b>	<b>11,8</b>	<b>366,45</b>	<b>12,1</b>	<b>456,78</b>	<b>15,1</b>	<b>343,92</b>	<b>11,34</b>	<b>464,01</b>	<b>15,3</b>	<b>3 032,12.</b>
<b>Total</b>	<b>2 025,81</b>	<b>10,0</b>	<b>3 693,78</b>	<b>18,2</b>	<b>5 599,98</b>	<b>27,5</b>	<b>5 555,18</b>	<b>27,3</b>	<b>2 435,87</b>	<b>11,98</b>	<b>1 026,53</b>	<b>5,0</b>	<b>20 337,14</b>

### **Estrategia y plan de financiación y cofinanciación**

34. El Proyecto de Apoyo a la Iniciativa Empresarial, la Agricultura y los Jóvenes se financiará con: i) un préstamo del FIDA por valor de EUR 6,6 millones; ii) la financiación aportada por el sector financiero privado, valorada en EUR 5,5 millones; iii) la contribución de los beneficiarios por valor de unos EUR 1,5 millones, y iv) la contribución del Gobierno del Congo, valorada en EUR 0,5 millones, mediante la exención del pago de impuestos y la provisión de cuatro vehículos procedentes del Proyecto de Desarrollo de la Pesca y la Acuicultura Continentales. El déficit de financiación es de EUR 6,3 millones. Dado que el país está sobreendeudado, el FIDA propone conceder un préstamo en condiciones combinadas.

### **Desembolsos**

35. Los recursos del FIDA se transferirán a una cuenta designada en francos de la Comunidad Financiera Africana (FCFA), que será administrada por la Unidad de Gestión del Proyecto (UGP). Asimismo, se abrirán cuentas operacionales en moneda local a nivel de la UGP y la oficina subsidiaria. Se firmará acuerdos entre la UGP y los proveedores de servicios. Los flujos de fondos dirigidos a las instituciones financieras asociadas se regirán por los acuerdos de financiación subsidiarios firmados por el Ministerio de Finanzas, previa aprobación del FIDA.
36. El desembolso de los recursos financieros se realizará de conformidad con el Manual de desembolso de préstamos para proyectos supervisados directamente por el FIDA, desde la entrada en vigor del convenio de financiación y cuando se hayan cumplido las condiciones previas para efectuar el primer desembolso.

### **Resumen de los beneficios y análisis económico**

37. El análisis financiero demuestra la rentabilidad de todas las actividades. El valor actual neto es de FCFA 29,074 millones, es decir, EUR 44,3 millones. La tasa interna de rendimiento económico se sitúa en el 29,5 %. Este resultado es satisfactorio y no incluye los beneficios derivados de la renovación de los mercados, la valorización de los productos elaborados, el desarrollo de las agroindustrias y las actividades de los beneficiarios que no están financiadas por el proyecto.
38. El análisis de sensibilidad indica que el proyecto seguirá siendo rentable aunque se produzca un aumento de los costos (del 10 %, el 20 % y el 30 %), una reducción de los beneficios (del 10 %, el 20 % y el 30 %), un retraso de entre uno y tres años en la ejecución de las actividades y una reducción o un aumento de la tasa de adopción. Un retraso de tres años en la ejecución de las actividades con respecto a la hipótesis de referencia reduciría la tasa interna de rendimiento económico al 18,5 %, un valor que sigue siendo superior a la tasa de descuento. La rentabilidad del proyecto se mantendría también ante una reducción de los beneficios y un aumento del 30 % en los costos, que reducirían la tasa interna de rendimiento económico al 19,7 %.

### **Estrategia de salida y sostenibilidad**

39. El proyecto garantizará la sostenibilidad de las inversiones a través de los siguientes elementos: i) el desarrollo de la capacidad de los jóvenes para que estén en condiciones de diseñar proyectos de inversión que puedan recibir financiación; ii) la facilitación de las asociaciones entre los actores de la agroindustria, los pequeños productores, los elaboradores y los promotores agrícolas y los actores del sector financiero; iii) la financiación de las actividades de los promotores agrícolas a través de un mecanismo con gastos compartidos (fondos propios, subvenciones del proyecto, créditos comerciales).

### III. Gestión de riesgos

#### A. Riesgos del proyecto y medidas de mitigación

40. Los principales riesgos del proyecto y las medidas de mitigación correspondientes se resumen en el cuadro que figura a continuación.

Cuadro 4

##### Riesgos y medidas de mitigación

<i>Categoría de riesgo</i>	<i>Medidas de mitigación</i>	<i>Riesgo inherente</i>	<i>Riesgo residual</i>
<b>Contexto nacional</b> i) Ralentización de las actividades a raíz del nombramiento de nuevos dirigentes por parte del Gobierno electo en marzo de 2021 ii) Alto nivel de corrupción	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diálogo, información y seguimiento continuado por parte del FIDA de la evolución del contexto para encontrar soluciones concertadas a los bloqueos</li> <li>• Capacitación y apropiación por parte del equipo del proyecto de las políticas anticorrupción del FIDA</li> </ul>	Considerable	Moderado
<b>Estrategias y políticas sectoriales</b> Falta de una política eficaz para la promoción del sector privado	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diálogo entre los sectores público y privado y apoyo al cambio de reglamentación y política para apoyar al sector privado (mipymes)</li> </ul>	Considerable	Moderado
<b>Contexto ambiental y climático</b> i) Empleo creciente de productos fitosanitarios e intensificación de las prácticas productivas nocivas para el medio ambiente ii) Variabilidad climática	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestión sostenible de los recursos naturales y utilización racional de los productos fitosanitarios</li> <li>• Promoción de sistemas de producción compatibles con el clima</li> </ul>	Moderado	Bajo
<b>Alcance del proyecto</b> Gran fragilidad del país, tasa de desempleo juvenil elevada, persistencia de la pobreza e inseguridad alimentaria y nutricional: todos estos factores dificultan la adopción de un enfoque innovador y comercial que permita desarrollar otros segmentos de las cadenas de valor no productivos y promover la diversificación de los productos agrícolas comercializados	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Creación de asociaciones comerciales entre los operadores de las cadenas de valor a fin de establecer nuevas dinámicas y movilizar la inversión privada</li> <li>• Valorización de la producción agrícola a través del procesamiento, la comercialización y la gestión posterior a la cosecha</li> </ul>	Moderado	Bajo
<b>Capacidad institucional de ejecución y sostenibilidad</b> i) Los pequeños productores y sus organizaciones tienen una capacidad institucional y técnica limitada ii) Los proveedores de servicios, tanto públicos como privados tienen una capacidad limitada; la coordinación y la comunicación son insuficientes en los principales ministerios	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fortalecimiento de las capacidades de los productores y sus organizaciones; facilitación del diálogo entre las partes interesadas y asistencia en la gestión de las asociaciones comerciales</li> <li>• Establecimiento de normas rigurosas para la contratación de los proveedores de servicios y la creación de sinergias con las inversiones de otros donantes</li> <li>• Grupo de trabajo del Ministerio de Agricultura para hacer un seguimiento mensual de la ejecución del proyecto</li> </ul>	Considerable	Moderado
<b>Gestión financiera</b> i) Capacidad deficiente de los recursos humanos disponibles ii) Sistema de control interno deficiente	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contratación del personal mediante un proceso de selección competitivo a cargo de un comité de selección internacional y renovación de los contratos de trabajo con sujeción a las evaluaciones del desempeño profesional</li> <li>• Provisión de asistencia técnica para la ejecución</li> <li>• Sistema informático contable configurado según las condiciones de desembolso</li> </ul>	Elevado	Considerable



<i>Categoría de riesgo</i>	<i>Medidas de mitigación</i>	<i>Riesgo inherente</i>	<i>Riesgo residual</i>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Firma de contratos por objetivos con sistemas de gestión contable y financiera que garanticen la trazabilidad de los fondos recibidos</li> </ul>		
<b>Adquisiciones y contratación</b> i) Competencias deficientes en materia de administración y gestión de los procedimientos de adquisiciones y contrataciones ii) Procedimientos de adquisición y contrataciones y estructura de mercados poco eficaces o no competitivos que conducen a una utilización deficiente de los fondos del proyecto o una ejecución por debajo de los niveles óptimos	<ul style="list-style-type: none"> <li>Movilización de asistencia técnica</li> <li>Conformidad del Manual de adquisiciones y contrataciones del proyecto con las directrices del FIDA</li> </ul>	Considerable	Moderado
<b>Impacto ambiental, social y climático</b> Prácticas agrícolas no sostenibles (incendios forestales, agricultura de corta y quema) y uso descontrolado de los pesticidas	<ul style="list-style-type: none"> <li>Limitación de los cultivos en ecosistemas sensibles y promoción de prácticas agrícolas sostenibles</li> </ul>	Moderado	Bajo
<b>Partes interesadas</b> Monopolización de los beneficios del proyecto por parte de algunas categorías de beneficiarios y posible exclusión de algunos grupos vulnerables	<ul style="list-style-type: none"> <li>Selección rigurosa de los "coordinadores" del sector privado a fin de garantizar una focalización eficaz de los jóvenes, las mujeres y los demás grupos vulnerables</li> <li>Establecimiento de un mecanismo de quejas e indemnización conforme a los procedimientos del FIDA</li> </ul>	Considerable	Moderado
<b>Riesgo general</b>		<b>Considerable</b>	<b>Moderado</b>

## B. Categoría ambiental y social

41. El Proyecto de Apoyo a la Iniciativa Empresarial, la Agricultura y los Jóvenes no debería tener un impacto negativo considerable en materia ambiental y social y, por lo tanto, se ha clasificado en la **categoría B**.
42. El proyecto contribuirá a aumentar la resiliencia de los sistemas de producción agrícola y de las personas frente al cambio climático; crear oportunidades de empleo para los jóvenes y las mujeres; diversificar los ingresos; concienciar sobre la explotación infantil y poner en marcha medidas destinadas a controlar la pandemia de COVID-19.
43. Los riesgos ambientales quedarán mitigados gracias a las siguientes medidas: i) gestión sostenible de los recursos naturales<sup>12</sup>; ii) utilización adecuada de los productos fitosanitarios y los fertilizantes químicos, y iii) respeto de las normas ambientales a la hora de desarrollar las cadenas de valor específicas.

## C. Clasificación en base a los riesgos climáticos

44. La elaboración de modelos sobre los efectos del cambio climático demuestra que no ha aumentado el riesgo de sequía. En colaboración con el PREFOREST<sup>13</sup>, ejecutado en cinco departamentos de la República del Congo, el equipo del proyecto intentará aumentar la resiliencia ambiental y al cambio climático a través de: la promoción de la agroforestería y la agricultura de conservación; la gestión de los recursos hídricos; la gestión integrada y sostenible de la fertilidad de los suelos; la gestión sostenible de los recursos naturales; el uso de variedades de

<sup>12</sup> Gestión sostenible de los bosques comunitarios, lucha contra la erosión, agroforestería, lucha contra los incendios forestales y las inundaciones.

<sup>13</sup> Financiado por el Fondo Verde para el Clima y ejecutado por la FAO.

ciclo corto resilientes al cambio climático; la facilitación del acceso a la información sobre el clima, y la valorización de las buenas prácticas en materia de adaptación al cambio climático.

45. Las intervenciones directas realizadas en el marco del proyecto tendrán por objeto limitar al mínimo las emisiones de gases de efecto invernadero a través de la promoción de mejores técnicas de almacenamiento y envasado de los productos agrícolas y pesqueros. A la hora de ejecutar los subproyectos del Proyecto de Apoyo a la Iniciativa Empresarial, la Agricultura y los Jóvenes, se tendrán en cuenta los riesgos relacionados con el clima. Por consiguiente, **se considera que el proyecto entraña un riesgo climático moderado.**

#### **D. Sostenibilidad de la deuda**

46. La República del Congo está clasificada como en "situación de sobreendeudamiento". A pesar del acuerdo de reestructuración firmado recientemente con China, la deuda externa pública sigue siendo insostenible. Las autoridades se han comprometido a no contraer nuevos préstamos en condiciones no favorables mientras no se haya restablecido inequívocamente la sostenibilidad de las finanzas públicas. Asimismo, se han comprometido a reembolsar los pagos atrasados de sus deudas oficiales externas y bilaterales y a reestructurar la deuda comercial, en especial la asociada al petróleo.

### **IV. Ejecución**

#### **A. Marco organizativo**

##### **Gestión y coordinación del proyecto**

47. El Proyecto de Apoyo a la Iniciativa Empresarial, la Agricultura y los Jóvenes se ejecutará bajo la supervisión técnica del Ministerio de Agricultura, Ganadería y Pesca. Se establecerá una UGP en Brazzaville, así como una oficina subsidiaria en Dolisie. La UGP colaborará con los consejeros designados por el Ministerio a fin de garantizar un seguimiento estrecho de la ejecución del proyecto, de conformidad con las directrices de cada uno de los seis departamentos involucrados. Asimismo, mantendrá un diálogo fluido con los equipos encargados de otras iniciativas agrícolas financiadas por el Banco Africano de Desarrollo, el Banco Mundial y la Unión Europea.

##### **Gestión financiera, adquisiciones y contrataciones y gobernanza**

48. **Gestión financiera.** Los fondos del proyecto se gestionarán con arreglo a los procedimientos vigentes en el Congo y el FIDA, que se detallarán en la carta al prestatario y el manual de procedimientos administrativos, financieros y de gestión del proyecto.
49. **Adquisiciones y contrataciones.** Las obras, los bienes y los servicios de consultoría necesarios se ejecutarán de conformidad con el Código de adquisiciones y contrataciones en vigor en la República del Congo, siempre y cuando este sea compatible con las directrices del FIDA. Para los montos sujetos a procedimientos de adquisiciones y contratación pública, las disposiciones aplicables serán las relativas a las licitaciones.
50. **Gobernanza.** En el marco del proyecto, se aplicarán los principios de buena gobernanza y transparencia a través de: i) la atribución de la responsabilidad de las obras a las mipymes y los jóvenes del medio rural en el marco de la puesta en marcha de sus planes de negocio; ii) el establecimiento de un mecanismo que supervise el cumplimiento de los estatutos y reglamentos internos por parte de las mipymes, y iii) el respeto riguroso de los procedimientos relativos a la gestión financiera y a las adquisiciones y contrataciones gracias al seguimiento periódico por parte del FIDA y a la provisión de asistencia técnica.

### **Participación y observaciones de los grupos objetivo del proyecto y tramitación de las quejas**

51. La participación y la formulación de observaciones por parte de los grupos objetivo se integrarán en todas las actividades del proyecto y se requerirá la intervención de las asociaciones consultadas durante la fase de diseño del proyecto. La plataforma de jóvenes agroempresarios impulsada por la FAO en Brazzaville será un asociado importante a la hora de promover la participación de los grupos objetivo del proyecto.

#### **Procesos de tramitación de las quejas**

52. De conformidad con los procedimientos del FIDA, el proyecto garantizará el establecimiento de un mecanismo para la recepción, tramitación y respuesta a las reclamaciones, permitiendo así a las personas afectadas recibir una contestación justa de manera oportuna.

### **B. Planificación, seguimiento y evaluación, aprendizaje y gestión de los conocimientos y comunicación**

53. **Planificación.** El marco lógico y el Marco de Gestión de los Resultados constituirán las herramientas principales para la planificación y el seguimiento. Las actividades se planificarán, presupuestarán y ejecutarán sobre la base del plan operacional anual, de conformidad con las normas del FIDA.
54. **Seguimiento y evaluación.** Se implantará un sistema de seguimiento y evaluación (SyE) en la UGP de acuerdo con los requisitos del FIDA y el Gobierno del Congo. Dicho sistema se diseñará teniendo en cuenta las cuestiones de género y las relativas a los jóvenes y permitirá identificar, hacer un seguimiento y evaluar a los grupos objetivo, desglosados por categoría<sup>14</sup>.
55. **Gestión de conocimientos y comunicación.** En la fase de puesta en marcha del proyecto, se establecerá una estrategia de comunicación y gestión de los conocimientos, que irá acompañada de un plan de acción para el SyE.

#### **Innovación y ampliación de escala**

56. En el marco del proyecto, está previsto introducir diversas innovaciones, a saber: i) la prestación de apoyo a las partes involucradas en los eslabones finales de las cadenas de valor; ii) la promoción de las asociaciones inclusivas y sostenibles entre los pequeños productores y los compradores del sector agroindustrial (una práctica que ya ha obtenido resultados muy satisfactorios en numerosos países africanos), y iii) la movilización del sector financiero y el desarrollo de las capacidades técnicas de las instituciones financieras a fin de que puedan ofrecer productos financieros que se adapten a la financiación agrícola.

### **C. Planes para la ejecución**

#### **Preparación para la ejecución y planes para la puesta en marcha**

57. El equipo del proyecto aprovechará la experiencia adquirida en el marco del Proyecto de Desarrollo de la Pesca y la Acuicultura Continental y utilizará los fondos iniciales para ejecutar ciertas actividades en anticipo del primer desembolso.

#### **Supervisión, examen de mitad de período y planes de finalización**

58. **La supervisión** del proyecto se realizará al menos una vez al año y será responsabilidad directa del FIDA, que trabajará de consuno con el Ministerio de Agricultura, Ganadería y Pesca. De ser necesario, el Fondo podrá desplegar misiones de apoyo.

<sup>14</sup> Mujeres, jóvenes, hombres, personas con discapacidad y pueblos indígenas.

59. A finales del tercer año, el FIDA y el Gobierno del Congo llevarán a cabo de manera conjunta un **examen de mitad de período**, que permitirá evaluar la pertinencia del proyecto y de su enfoque de ejecución, la consecución de los objetivos y las dificultades encontradas.
60. En el primer semestre del sexto año se organizará una **misión de finalización, que contará con un taller de cierre**. Esta misión se apuntalará con una evaluación final interna de los efectos del proyecto, que abarcará encuestas, estudios específicos y un análisis de los datos.

## **V. Instrumentos jurídicos y facultades**

61. Un convenio de financiación entre la República del Congo y el FIDA constituirá el instrumento jurídico para la concesión de la financiación propuesta al prestatario. Se adjunta como apéndice I una copia del convenio de financiación negociado.
62. La República del Congo está facultada por su legislación para recibir financiación del FIDA.
63. Me consta que la financiación propuesta se ajusta a lo dispuesto en el Convenio Constitutivo del FIDA y en sus Políticas y Criterios en materia de Financiación.

## **VI. Recomendación**

64. Recomiendo a la Junta Ejecutiva que apruebe la financiación propuesta de acuerdo con los términos de la resolución siguiente:

RESUELVE: que el Fondo conceda un préstamo en condiciones mixtas a la República del Congo por un monto equivalente a seis millones seiscientos mil euros (EUR 6 600 000), equivalente a, aproximadamente, siete millones ochocientos mil dólares (USD 7,8 millones), conforme a unos términos y condiciones que se ajusten sustancialmente a los presentados en este informe.

Gilbert F. Houngbo  
Presidente

## **Accord de financement négocié: Projet Agriculture, Jeunes et Entrepreneuriat (PAJE)**

(Négociations conclues le 16 août 2021)

Prêt No: \_\_\_\_\_

Nom du Projet: Projet Agriculture, Jeunes et Entrepreneuriat (PAJE) (« le Projet »)

La République du Congo (« L’Emprunteur »)

et

Le Fonds international de développement agricole (le « Fonds » ou le « FIDA »)

(désignés individuellement par une « Partie » et collectivement par les « Parties »)

**ATTENDU QUE** l’Emprunteur a sollicité du Fonds un prêt pour le financement du Projet décrit à l’Annexe 1 du présent accord (« l’Accord »);

**ATTENDU QUE** le Projet contribuera à la mise en œuvre des activités du « Projet de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> issues des forêts dans cinq départements de la République du Congo (PREFOREST) » qui bénéficie d’un don du Fonds vert pour le climat (le « GCF ») géré par l’Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (la « FAO »);

L’Emprunteur s’est engagé à fournir un soutien supplémentaire qui pourrait être nécessaire au Projet.

**Considérant** que le Fonds a accepté de financer le Projet;

**Par conséquent**, les Parties conviennent de ce qui suit :

### **Section A**

1. L’Accord comprend l’ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l’exécution (Annexe 1), le tableau d’affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).

2. Les conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2020 et toutes éventuelles modifications postérieures (les « Conditions Générales ») sont annexées au présent document, et l’ensemble des dispositions qu’elles contiennent s’appliquent au présent Accord. Aux fins de l’Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions Générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde à l’Emprunteur un Prêt (le « Financement »), que l’Emprunteur utilise aux fins de l’exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans l’Accord.

### **Section B**

1. A. Le montant du Prêt est de six millions six cent mille euros (6 600 000 EUR).

2. Le Prêt est accordé à des conditions mixtes. Les prêts accordés à des conditions mixtes ont une période d’échéance de vingt-cinq (25) ans et une période de grâce de cinq

(5) ans. La commission de service est ajustée trimestriellement et sous réserve d'un plancher de 0.75% et le taux d'intérêt est basé sur le taux libellé en droits de tirage spéciaux (DTS); il est ajusté chaque trimestre sous réserve d'un plancher de 0%.

3. La monnaie de paiement au titre du service du Prêt est l'Euro (EUR).

4. L'exercice financier débute le 1 janvier et se clôture le 31 décembre.

5. Le remboursement du principal, le paiement des intérêts et de la commission de service du prêt sont exigibles le 1 février et le 1 août.

6. Il y aura un compte désigné libellé en Francs de la Communauté Financière Africaine (FCFA), pour l'utilisation exclusive du Projet ouvert à Brazzaville au nom de l'Emprunteur auprès d'un établissement de son choix.

7. L'Emprunteur fournira des fonds de contrepartie aux fins du Projet d'un montant de cinq cent vingt mille euros (520 000 EUR) sous forme d'exonérations, de loyers pour le siège de l'UGP et l'antenne de terrain à Dolisie.

8. La contribution des bénéficiaires sera apportée sous forme de main d'œuvre et d'apport en numéraire dans le cadre du mécanisme de financement des plans d'affaires.

### **Section C**

1. L'Agent principal du Projet est le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) de l'Emprunteur.

2. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 (b) et (c) des Conditions Générales. Toutefois, les Parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.

3. La Date d'achèvement du Projet est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord et la Date de clôture du financement sera six (6) mois plus tard, ou toute autre date désignée par le Fonds par notification à l'Emprunteur.

4. L'acquisition de biens, travaux et services financés par le Financement est effectuée conformément aux dispositions de la réglementation de l'Emprunteur en matière de passation des marchés, dans la mesure où elles sont conformes aux directives pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA. Un plan de passation des marchés basé sur le Plan de Travail et Budget Annuel sera élaboré chaque année. Ce plan spécifiera, entre autres, les méthodes de passation, les coûts estimatifs, l'échéancier.

### **Section D**

1. Le Fonds administrera le Prêt et co-supervisera le Projet avec l'Emprunteur.

### **Section E**

1. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires de suspension du présent Accord :

- a) Le manuel de mise en œuvre et/ou l'une de ses dispositions a fait l'objet d'une renonciation, d'une suspension, d'une résiliation, d'une modification ou d'un amendement sans l'accord préalable du Fonds, et le Fonds, après consultation avec l'Emprunteur, a déterminé qu'il a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet.

- b) Un ou/ des personnel(s) clé(s) du Projet tel que décrit dans le manuel de procédures administratives a/ont été nommé(s), transféré(s) ou démis de ses/leurs fonctions sans l'accord préalable du FIDA.
- c) Un ou/ les accord(s) de partenariat négociés par l'Emprunteur, représenté par l'UGP du Projet et validés par le FIDA, a/ ont été dénoncés sans l'accord de toutes les Parties à ou/aux accord(s).

2. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles (générales/spécifiques) préalables au premier décaissement:

- a) La non-objection du FIDA à l'égard du manuel de mise en œuvre du Projet a été obtenue.
- b) Le personnel clé du Projet, (le coordonnateur du Projet, le responsable administratif et financier, le responsable en suivi-évaluation, le responsable en passation des marchés de l'UGP et les responsables des composantes), a été recruté par voie compétitive et a reçu la non-objection du FIDA conformément aux dispositions de l'Accord.
- c) Le compte désigné et les comptes d'opérations ont été ouverts et le personnel habilité à les mobiliser a été officiellement désigné.
- d) Le premier programme de travail et budget annuel (PTBA) pour les activités du Projet et son plan de passation des marchés ont été approuvés par le Fonds.
- e) Le manuel des procédures administratives, financières et comptables du Projet est approuvé par le FIDA.
- f) Le logiciel comptable a été acquis et paramétré afin de prendre en compte les exigences comptables et financières spécifiques à ce financement.
- g) Le comité de pilotage du Projet a officiellement été créé par le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche et sa composition est conforme aux orientations du document de conception du Projet.

3. Cet Accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur.

4. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur :

Rigobert Roger ANDELY  
Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public  
Boulevard Denis SASSOU NGUËSSO & avenue Cardinal Emile BIAYENDA, BP 2083,  
Brazzaville, République du Congo

Pour le Fonds :

Gilbert F. HOUNGBO  
Président, Fonds international de développement agricole

Via Paolo di Dono 44  
00142 Rome, Italie

Copie à : PD PAC



Le présent accord, a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur.

REPUBLIQUE DU CONGO

\_\_\_\_\_  
Rigobert Roger ANDELY  
Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public

Date : \_\_\_\_\_

FONDS INTERNATIONAL  
POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

\_\_\_\_\_  
Gilbert F. Houngbo  
Président

Date : \_\_\_\_\_

## Annexe 1

### *Description du Projet et dispositions relatives à l'exécution*

#### **I. Description du Projet**

1. *Population cible.* La population cible a été estimée à environ 25 424 ménages, ventilés comme suit : (i) 9 124 ménages bénéficieront de l'accès à crédit ; (ii) 16 300 ménages bénéficieront de la formation, la capacitation, des partenariats commerciaux, etc.
2. *Zone d'intervention du Projet.* Le Projet interviendra dans les départements du Pool, de la Bouenza, du Niari, du Kouilou, de la Lékoumou, du Plateau et une partie de la Cuvette et de la Cuvette Ouest.
3. *Finalité.* La finalité du Projet est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et des revenus des populations rurales et péri-urbaines pauvres dans les zones du Projet.
4. *Objectifs.* L'objectif de développement du Projet est de « *Promouvoir l'inclusion socio-professionnelle des jeunes et des groupes vulnérables dans des activités rentables, créatrices de revenus et d'emplois décents et durables dans des chaînes de valeur agro-alimentaires* ».
5. *Composantes.* Le Projet contient les composants ci-après:

Composante 1. : Renforcer les chaînes d'approvisionnement agricoles et les collaborations entre les acteurs. À travers cette composante, le projet se montrera sensible à la promotion de nouveaux aliments, l'amélioration de la sécurité alimentaire et la diversification des options alimentaires, qui contribuent toutes à l'amélioration globale de l'état nutritionnel de la population. Pour atteindre ces résultats, la composante sera structurée autour des sous-composantes suivantes:

Sous-composante 1.1. : Soutien des MPMEs le long des chaînes de valeur agro-alimentaires. Le Projet financera des prestataires de services pour assister les MPMEs suivant deux modalités différentes et complémentaires : (i) fourniture de services de développement des affaires et de conseils techniques – qui aideront les entrepreneurs à développer des plans d'affaires compréhensifs et durables ; et (ii) stimulation de la collaboration entre les acteurs des différentes chaînes de valeur par l'organisation et la promotion d'événements rassemblant différents acteurs du secteur privé - comme les foires commerciales et les visites professionnelles.

Sous-composante 1.2. : Partenariats commerciaux entre opérateurs agro-industriels et producteurs. Cette sous-composante 1.2. a pour objectif l'établissement de partenariats commerciaux durables, grâce à la promotion de liens formalisés avec les fournisseurs qui garantissent des conditions commerciales équitables pour les deux parties et protègent les intérêts des petits exploitants dans le cadre d'accords contractuels.

Sous-composante 1.3. : Réhabilitation et amélioration des infrastructures de marché. Le Projet visera à soutenir les activités commerciales en finançant la réhabilitation ciblée des principales infrastructures du marché et débloquent ainsi les goulots d'étranglement et réduisent les pertes dues à de mauvaises installations de stockage. Les investissements dans les infrastructures de stockage devraient contribuer à la réduction des pertes post-récolte et par conséquent permettre l'amélioration de la qualité nutritionnelle des produits, et une augmentation des volumes. Des équipements de stockage adaptés et disponibles seront fournis pour réduire les pertes post-récolte (sacs PICS, options de stockage hermétique de sacs de 50 kg, silos de petite à moyenne taille, etc.). L'appui portera aussi sur la fourniture d'une expertise technique et la formation nécessaires, y compris le choix des équipements, etc. L'IITA apportera à cet effet une

assistance technique dans l'amélioration des procédés et des moyens de conservation des produits agricoles en collaboration avec les structures locales spécialisées dans ce domaine.

Composante 2. : Améliorer l'environnement habitant pour le secteur agroalimentaire. L'effet attendu de cette composante est : « un environnement politique et réglementaire soutenant les investissements dans le secteur agroalimentaire et accès aux services financiers des acteurs des filières agricoles concernées amélioré » (957 MPME ayant obtenu pour la première fois l'accès aux services financiers à la fin du projet). Pour atteindre ces résultats, la composante sera structurée autour des sous-composantes suivantes :

Sous-composante 2.1. : Stimuler et soutenir la croissance du secteur agroalimentaire grâce à des améliorations ciblées des politiques publiques et du cadre réglementaire. Prévoit des activités au niveau national et local et aura des impacts à l'échelle nationale sur toutes les chaînes de valeur agricole. Elle visera à structurer et à organiser les chaînes de valeur clés (manioc, maïs, provende, fruits et légumes frais, poisson) et, créer les conditions nécessaires à un dialogue public-privé significatif et participatif. Les résultats de ce dialogue alimenteront les processus décisionnels, au niveau national, visant à améliorer l'environnement et à éliminer les goulots d'étranglement systémiques pour un investissement accru.

Sous-composante 2.2. : Améliorer l'accès au financement des groupes cibles. Cette sous-composante mettra en œuvre un mécanisme de financement adapté, ciblé et contribuera à assurer le financement d'environ 957 MPME (y compris des organisations de producteurs, collecteurs et transformateurs de produits agricoles, jeunes agripreneurs ruraux et péri-urbains), intervenant dans les chaînes de valeur des filières retenues par le projet. Tous ces acteurs seront impliqués dans des plans d'affaires approuvés dans le cadre de la composante 1, soit en tant que promoteur (MPME), soit en tant que participant à un partenariat commercial facilité par le projet entre acheteurs de denrées agricoles et organisations de petits producteurs. Le financement global (besoins en fonds de roulement et équipement des plans d'affaires qui seront développés avec l'aide du projet) est estimé à 10.875.000 EURO pour les 6 années du projet.

Sous-composante 2.3. : Renforcement de la capacité des Institutions Financières Partenaires. Le secteur financier finance très peu les MPMEs agroalimentaires, d'une part à cause de la perception de risque élevé et d'autre part, car les produits et services financiers disponibles sont peu attractifs pour les clients opérant dans le secteur. En dehors de la facilité de partage de risques (sous-composante 2.2), le PAJE accompagnera les IFP dans la conquête et l'appropriation durable des segments de l'entrepreneuriat agricole et rural. Pour ce faire, le projet financera : (i) un appui aux IFP pour mettre en œuvre des produits financiers novateurs y compris des produits financiers numériques ; (ii) la préparation d'un guide méthodologique sur le crédit agricole et rural ; (iii) la formation des IFPs au secteur agroalimentaire et au crédit à l'entreprise agricole et (iv) l'organisation des ateliers de partage de connaissances sur la finance rurale basés sur les expériences d'autres pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre soutenus par le FIDA dans le cadre de la coopération technique Sud-Sud (SSTC).

## **II. Dispositions relatives à l'exécution**

6. *L'agent principal du Projet.* Le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) est l'agent principal du Projet.

7. *Comité de surveillance du Projet.* Le pilotage stratégique et la supervision du projet seront assurés par un Comité national de Pilotage (CNP). Le CNP sera présidé par le Ministère en charge de l'agriculture et co-présidé par la Chambre de Commerce et de l'Industrie et de l'Agriculture (CCIAM). Les membres du CNP seront recrutés parmi les

parties prenantes clés pour la mise en œuvre du PAJE, notamment un représentant du Ministère en Charge des PME, des représentants des autorités départementales concernées et les partenaires économiques et sociaux (chambres de commerce, Maison Agropastorale du Congo et autres institutions faîtières, organisations des producteurs, secteur privé, etc.).

8. *Unité de Gestion du Projet.* Une Unité de Gestion du Projet (UGP) sera établie pour le PAJE au niveau du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP). L'UGP aura un siège au sein du MAEP à Brazzaville, et une antenne de terrain à Dolisie. Les deux parties de l'UGP seront logées dans les bâtiments du MAEP construits par les projets antérieurs (PADEF, pour l'antenne à Dolisie) ou fournis par l'Emprunteur pour le siège à Brazzaville, réduisant ainsi les frais de gestion du Projet.

9. *Partenaires stratégiques.* L'UGP collaborera avec les Conseillers nommés par le Ministre MAEP pour le suivi rapproché de la mise en œuvre du projet, et avec les Directions Départementales dans les Départements concernés dans la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des activités. Au démarrage, l'UGP bénéficiera d'une assistance technique dédiée pour la préparation des documents techniques clés de mise en œuvre (ToR des études spécifiques, dossier d'appel d'offre). Cette assistance technique apportera également un appui à l'équipe du projet sous forme de coaching.

10. *Suivi et évaluation.* Les rôles de suivi-évaluation seront intégrés dans la gestion du Projet (TDR du spécialiste en suivi-évaluation et ceux des autres personnels) du Projet. Cette approche servira à garantir que le suivi-évaluation sera utilisé comme un outil de gestion par tout le personnel de l'UGP, et pas seulement du rapportage. Le système de suivi-évaluation sera aligné avec les exigences du MAEP et celles du Système de mesure des résultats opérationnels (SMRO) du FIDA. Les indicateurs pertinents ont été détaillés dans le Cadre Logique du PAJE, et quantifiés autant que possible. Les indicateurs se réfèrent aux différents niveaux (produits, résultats et effets) et comprennent des indicateurs standards du FIDA ainsi que ceux spécifiques au projet. Ils sont alignés avec la théorie du changement et démontrent les liens logiques entre les résultats aux niveaux différents.

11. *Gestion des connaissances.* L'UGP sera aussi en charge de la communication et de la gestion des savoirs. La communication sera primordiale, pour la mobilisation des partenaires, petits producteurs et agro-industriels (Composante 1), ou les EMF, les Banques (Composante 2) et les mécanismes financiers mis en place par l'Etat. L'approche de communication sera focalisée sur la promotion de la transparence et la construction de relations de confiance entre les secteurs agricole et financier, et entre les acteurs concernés. La gestion des savoirs sera essentielle pour démontrer la réussite des partenariats publics-privés et privés-privés facilités par le projet, et pour convaincre et mobiliser d'autres acteurs à suivre les modèles élaborés par le projet. Dans ce cadre, l'UGP cherchera également à maintenir un dialogue actif avec les autres initiatives agricoles financées par les bailleurs, comme la Banque Africaine de Développement, la Banque Mondiale et l'Union Européenne, entre autres.

12. *Manuel de mise en œuvre de Projet.* Au démarrage du Projet, un consultant avec une expérience internationale sera recruté pour aider le projet dans l'élaboration du Manuel de suivi-évaluation du Projet, dont une introduction est décrite dans le manuel de mise en œuvre détaillant les procédures et les outils, et incluant la liste des études/enquêtes d'effets à réaliser. Les responsabilités de chaque acteur concernant les livrables associés au SE seront spécifiées dans une clause spécifique figurant dans les contrats et conventions.

## Annexe 2

### Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation du produit du Prêt.* a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le paiement du Prêt ainsi que le montant du Prêt affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Total	Montant alloué au titre du Prêt (exprimé en EUR)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Génie civil	180 000	100% HT et hors contribution du gouvernement
II. Équipements et matériels	190 000	100% HT et hors contribution du gouvernement
III. Consultations	3 440 000	100% HT et hors contribution du gouvernement
IV. Contributions et subventions	1 230 000	100% HT et hors contribution du gouvernement
V. Coûts de fonctionnement	900 000	
Non alloué	660 000	
<b>TOTAL</b>	<b>6 600 000</b>	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

- i) « Équipements et matériels » inclus les véhicules
- ii) « Consultations » inclus étude, formations, ateliers, séminaires, missions.
- iii) « Coûts de fonctionnement » inclus les salaires et les indemnités

### 2. Modalités de décaissement

- a) Les ressources du FIDA seront transférées sur un compte désigné en francs CFA géré par l'UGP. Des comptes opérationnels en monnaie locale seront ouverts au niveau de l'UGP et de l'antenne. Des conventions seront signées entre l'UGP et les prestataires de services. Les flux de fonds aux IFPs seront régis par des accords de financement subsidiaires signés par le Ministère des finances, préalablement approuvés par le FIDA.
- b) Les décaissements des ressources financières se feront conformément au Manuel des décaissements du FIDA, à l'entrée en vigueur de l'accord de financement, et lorsque les conditions de premier décaissement auront été remplies.

- c) Frais de démarrage : les retraits relatifs aux dépenses de démarrage afférents aux catégories III 'Consultations' et V 'Coûts de fonctionnement' engagés avant la satisfaction des conditions générales de retrait ne doivent pas dépasser un montant total de trois cent mille euros (300 000 EUR).

3. Modalités d'audit : Les comptes et la gestion du Projet seront vérifiés annuellement par un cabinet d'audit comptable indépendant et qualifié, recruté par le projet, acceptable pour le FIDA, sur la base de termes de référence préalablement approuvés par le FIDA et conformément au manuel du FIDA relatif à l'information financière et audit. Les rapports d'audit seront transmis au FIDA au plus tard six (6) mois suivant la clôture de l'exercice fiscal. La non-soumission du rapport d'audit annuel dans ce délai constituera une clause de suspension des décaissements.

### Annexe 3

#### *Clauses particulières*

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions Générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits du compte du prêt du Fonds si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, le Projet achètera et installera un logiciel de comptabilité personnalisé, conformément aux pratiques en vigueur dans les projets soutenus par le FIDA, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.

2. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, le Projet conclura un protocole d'accord avec les partenaires de mise en œuvre qui structurera la collaboration, définira les rôles, les responsabilités et les devoirs en matière de mise en œuvre et de gestion financière, comptabilité et rapport.

3. *Planification, suivi et évaluation.* L'Emprunteur veillera à ce qu'un système de Planification, de Suivi et d'Evaluation (PM&E) soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.

4. *Genre.* L'Emprunteur veillera à ce que les orientations de la stratégie genre tel qu'énoncées dans le document de conception du Projet et son manuel de mise en œuvre y inclus les quotas relatifs aux services et appuis en faveur des femmes, des jeunes et des autres couches vulnérables telles que les personnes vivant avec un handicap et les populations autochtones soient respectées et mises en œuvre.

5. *Peuples autochtones.* L'Emprunteur veillera à ce que les préoccupations des peuples autochtones soient dûment prises en compte dans la mise en œuvre du Projet et, à cette fin, veillera à ce que:

- a) le Projet soit exécuté conformément aux dispositions applicables de la législation nationale des peuples autochtones applicable;
- b) les peuples autochtones soient représentés de manière adéquate et équitable dans toute la planification locale des activités de Projet;
- c) les droits des peuples autochtones soient dûment respectés;
- d) les communautés autochtones participent au dialogue politique et à la gouvernance locale;
- e) les termes des Déclarations, Pactes et/ou Conventions ratifiés par l'Emprunteur à ce sujet soient respectés;
- f) le Projet ne comporte pas d'empiètement sur les territoires traditionnels utilisés ou occupés par les communautés autochtones.

6. *Sécurité du régime foncier.* L'Emprunteur veillera à ce que le processus d'acquisition des terres soit déjà achevé et que les processus de compensation soient conformes aux meilleures pratiques internationales et aux principes du consentement libre, préalable et éclairé.

7. *Conformité aux procédures d'évaluation sociale environnementale et climatique (SECAP).* L'Emprunteur veillera à ce que le Projet soit mis en œuvre conformément au SECAP du FIDA et plus précisément aux mesures suivantes:

- a) toutes les activités du Projet soient mises en œuvre dans le strict respect des lois/réglementations pertinentes de l'Emprunteur;
- b) toutes les activités du Projet tiennent particulièrement compte de la participation et des pratiques des populations de minorités ethniques, conformément à la Politique du FIDA sur les peuples autochtones (2009), selon le cas;
- c) les propositions de travaux de génie civil incluent la confirmation qu'aucune acquisition forcée de terres ou réinstallation involontaire n'est requise dans le cadre du Projet.
- d) en cas d'acquisition de terres non prévue ou de réinstallation involontaire dans le cadre du Projet l'Emprunteur devra immédiatement informer le Fonds et préparer les documents de planification nécessaires conformément à la déclaration de politique de sauvegarde (2010);
- e) les hommes et les femmes reçoivent une rémunération égale pour un travail de valeur égale au titre du Projet;
- f) le recours au travail des enfants n'est pas prévu dans le Projet; tous les contrats avec des contractants, des fournisseurs et d'autres tiers financés par des fonds du FIDA comprendront des dispositions interdisant le travail des enfants et favorisant le travail décent ;
- g) les mesures incluses dans le plan d'actions pour l'égalité des sexes préparé pour le Projet sont entreprises et les ressources nécessaires à leur mise en œuvre sont mises à disposition en temps utile;
- h) toutes les mesures nécessaires et appropriées pour mettre en œuvre le plan d'actions en faveur de l'égalité des sexes afin de garantir que les femmes puissent participer et bénéficier équitablement du Projet sont dûment prises ;
- i) les mesures d'atténuation incluses dans la matrice du plan de gestion environnementale et sociale soient mises en œuvre ; et
- j) un mécanisme de règlement de griefs soit mis en place.

8. *Mesures anticorruption.* L'Emprunteur doit se conformer à la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

9. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus.* L'Emprunteur et les parties au projet doivent s'assurer que le Projet est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut être modifiée de temps à autre.

10. *Utilisation des véhicules du Projet et autres équipements.* L'Emprunteur doit s'assurer que:

- a) tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont affectés exclusivement au Projet et aux autres agents d'exécution et de suivi de la mise en œuvre du Projet;



- b) les types de véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont adaptés aux besoins du Projet; et
- c) tous les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre du Projet sont exclusivement destinés à une utilisation pour le Projet.

11. *Outil de Suivi des Contrats au sein du portail client du FIDA (ICP)*. L'Emprunteur doit s'assurer qu'une demande pour accéder à l'outil de suivi des contrats du Projet sur le portail client du FIDA (ICP) est envoyée au FIDA. L'Emprunteur doit s'assurer que tous les contrats, protocoles d'accord, bons de commande et paiements connexes sont enregistrés dans l'Outil de Suivi des Contrats sur ICP en ce qui concerne la passation de marchés de biens, de travaux, de services, de services de conseil, de services autres que de conseil, de contrats communautaires, de dons et de contrats de financement. L'Emprunteur doit s'assurer que les données sur les contrats sont mises à jour sur une base trimestrielle pendant la mise en œuvre du Projet.

# Cadre logique

Synthèse/Résultats	Indicateurs <sup>15</sup>				Moyens de vérification			Risques/Hypothèses
	Noms	Référence	Mi-parcours	Fin	Sources	Fréquences	Responsabilité	
<b>Portée:</b> 25 424 ménages ruraux et péri-urbains, dont 60% de jeunes, et 50% de femmes), seront associés aux activités de développement agroalimentaires du projet.	1. N personnes recevant services promus/soutenus par le projet <sup>16</sup> dont:	0	10 000	25 424	SSE	Semestrielle	UGP & FIDA	Taille de ménage de 5 personnes. H. Bonne capacité de mise en ouvre.
	Hommes	0	5 000	12 712				
	Femmes	0	5 000	12 712				
	Jeunes	0	6 000	15 254				
	Handicap	0	200	500				
	Autochtones	0	200	500				
	1.a N de ménages touchés	0	10 000	25 424				
1.b Estimation du nombre total de membres des ménages	0	50 000	127 200					
<b>But du projet:</b> Contribuer à l'amélioration des conditions de vie et des revenus des population pauvres rurales et péri-urbains	2. Augmentation des revenus des jeunes dans leurs activités commerciales agroalimentaires (%)*	0	10	20	Enquêtes de référence et finale	Année 1 et 6	UGP	
<b>Objectif de développement:</b> Promouvoir l'inclusion socioprofessionnelle des jeunes/groupes vulnérables dans activités rentables, d'emplois décents et durables dans des chaînes agroalimentaires.	3.% d'entreprises rurales soutenues déclarant augmentation profits (2.2.2) <sup>17</sup>	0	30	80	Enquêtes de Effets	Année 3 et 6	UGP	H. Programme de réformes FMI se poursuit comme prévu
	4. N d'emplois nouveaux créés (2.2.1)*	0	740	3 650	Enquêtes de Effets	Année 3 et 6	UGP	
<b>Effet 1:</b> les chaînes d'approvisionnement agricoles sont renforcés	5. Volume commercialisés dans les nouveaux partenariats agroindustriels-petits producteurs	0	AD	AD	(SSE) entreprises et des groupements	Annuelle (précédant RMP)	UGP/Opérateurs	
	6. N des relations commerciales tissées entre acteurs agroalimentaires ayant participé dans les foires agroalimentaires	0	150	315	SSE et Rapport d'activités projet	Année 3 et 6	UGP/Op.	
	7.% de ménages satisfaits des services soutenus par le projet *	0	20	80	Enquêtes de Effets	Année 3 et 6	UGP/Op.	
	8. N organisations producteurs ruraux ayant conclu des accords d'approvisionnement avec organismes publics/privés (2.2.3) <sup>18</sup>	0	57	115	Enquêtes d'effets	Année 1,3 et 6	UGP/Op.	
	Ménages dont connaissances/pratiques de nutrition sont améliorées (1.2.9)	0	400	1100	Enquêtes d'effets	Année 1,3 et 6	UGP/Op.	
<b>Produit 1 .1:</b> Prestations de service conseil affaires et technique de qualité rendues aux MPME	9. N de personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises (2.1.2)*	0	1057	2115	SSE et Rapport d'activités projet	Annuelle (précédant RMP)	UGP/Op.	

<sup>15</sup> Indicateurs de base du Système de Mesure des Résultats Opérationnels (ORMS) avec ses codes.

<sup>16</sup> \* Indicateurs à ventiler par sexe: homme adulte (HA), femme adulte (FA) jeune homme (JH) et jeune femme (JF), personnes en situation d'handicap (2%) et peuple autochtones (2% des cibles dans la Lekomou) avec un ciblage croisé d'au moins 40% Femmes et 60% jeunes (60%) sur la base de la marge nette de leurs activités.

<sup>17</sup> Différencié par micro, petit et moyenne.

<sup>18</sup> Incluant producteurs individuels qui ne font pas partie des organisations.

Synthèse/Résultats	Indicateurs <sup>15</sup>				Moyens de vérification			Risques/Hypothèses
	Noms	Référence	Mi-parcours	Fin	Sources	Fréquences	Responsabilité	
	10. N de plans d'affaires approuvés viables après 3 ans	0	454	957	SSE et Rapport d'activités projet	Annuelle, à partir année 3	UGP/Op.	
	N de plans d'affaires adressant des problématiques nutritionnelles	0	70	130	SSE et Rapport d'activités projet	Annuelle, à partir année 3	UGP/Op.	
	11. N d'organisations de producteurs ruraux soutenues (2.1.3)	0	57	115	SSE et Rapport d'activités projet	Annuelle (précédant RMP)	UGP/Op.	
	Ménages recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition (1.1.8)	0	500	1300	SSE et Rapport d'activités projet	Annuelle (dès année 2)	UGP/Op.	
<b>Produit 1.2:</b> Établissement et opérationnalisation des partenariats commerciaux entre petits producteurs et opérateurs agro industriels	12. N de nouveaux partenariats commerciaux conclus	0	3	7	SSE et Rapport d'activités projet	Annuelle	UGP/Op.	
	13. N de partenariats commerciaux fournissant des services financiers aux producteurs	0	3	7	SSE et Rapport d'activités projet	Annuelle	UGP/Op.	
<b>Produit 1.3:</b> Des marchés sont réhabilités et bien gérés	14. N installations, transformation, stockage construites/remises en état (2.1.6)	0	4	8	SSE et Rapport d'activités projet	Annuelle	UGP/Op.	H. Règlement permettant la gestion des marchés par les acteurs économiques
	15. Plans de gestion des infrastructures des marchés mis en place par les acteurs des marchés	0	4	8	SSE et Rapport d'activités projet	Annuelle	UGP/Op.	
<b>Effet 2:</b> l'environnement habitant pour le secteur agroalimentaire est amélioré	16. N de lois/réglementations/stratégies existantes/nouvelles présentées pour approbation/modification (Politique 3) <sup>19</sup>	0	1	3	Enquêtes de Effets	Année 3 et 6	UGP/Op.	R. Banques/EMF Congo évitent financement secteur agroalimentaire. H. Gouvernance prêts agro-agroalimentaires s'améliore avec réforme
	17.% de personnes déclarant utiliser les services financiers ruraux (1.2.5) <sup>20</sup>	0	20	40	Enquêtes de Effets	Année 3 et 6	UGP/Op.	
	18.% de ménages influençant les décisions des autorités locales et des prestataires de services	0	5	20	Enquêtes de Effets	Année 3 et 6	UGP/Op.	
<b>Produit 2.1:</b> Les acteurs économiques et sociaux sont représentés et participent activement au dialogue politique et aux organismes nationaux	19. N d'organes locaux multi acteurs professionnels de représentation créés ou dynamisés	0	8	18	SSE et Rapport d'activités projet	Annuelle	UGP/Op.	
<b>Produit 2.2:</b> La facilitation et la mise en relation des bénéficiaires du projet avec les acteurs financiers est assurée	20. N de personnes ayant accès à des services financiers dans les zones rurales (1.1.5)**	0	454	957	SSE et Rapport d'activités projet	Annuelle	UGP/Op.	
<b>Produit 2.3:</b> Capacités techniques des institutions financières renforcées pour développer et gérer des services appropriés pour le secteur agroalimentaire	21. N de prestataires de services financiers appuyés pour diffusion/fourniture produits et services financiers aux zones rurales <sup>21</sup> (1.1.6)*	0	4	12	SSE et Rapport d'activités projet	Annuelle	UGP/Op.	
	22 N de groupes partenaires soutenus pour gérer durablement ressources naturelles et les risques liés au climat	0	4	12	SSE et Rapport d'activités projet	Annuelle	UGP/Op.	

<sup>19</sup> Défini comme des recommandations des réformes formulés par le dialogue public-privé. Dans les domaines généraux: agriculture contractuelle, bureaucratie des MPME et stratégie de financement des MPME.

<sup>20</sup> Cet indicateur mesure principalement l'accès au financement des MPMEs y compris en zones périurbaines.

<sup>21</sup> Cet indicateur inclut l'accès aux services financiers dans les zones peri-urbaines

## Matrice intégrée des risques du projet

<b>Contexte national</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<b>Engagement politique</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<b>Risque:</b> Les élections au Congo se sont déroulées en Mars 2020. Quelques tensions subsistent dans cette période de transition marquée par l'entrée en fonction d'un nouveau Gouvernement. On pourrait craindre un ralentissement de la continuité des services publics lié aux changements des postes et nouvelles nominations au niveau des hauts cadres de l'administration.	Moyen	Faible
<b>Mesures d'atténuation:</b> Le FIDA fera le suivi continu de la situation politique, pour assurer que la possible transition du gouvernement n'ait pas un impact sur la mise en œuvre du projet et adoptera des mesures conservatoires en concertation avec le gouvernement		
<b>Gouvernance</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<b>Risque:</b> Mauvaise gestion des ressources du projet, menant à la fraude et à la corruption, contraire à la politique tolérance zéro du FIDA.	Substantiel	Moyen
<b>Mesures d'atténuation:</b> Formation et appropriation par l'équipe du projet des politiques anti-corruption du FIDA. Missions conjointes proactives FIDA/Gouvernement afin de suivre l'application des standards fiduciaires convenus; supervisions deux fois par an et audit une fois par an; comité d'audit; rapportage financier en ligne.		
<b>Risque:</b> Risque de suspension du portefeuille du FIDA pour le pays à cause des dépenses non éligibles.	Substantiel	Moyen
<b>Mesures d'atténuation:</b> Le portefeuille a été suspendu quasi toute l'année 2018, jusqu'au début de 2019. Les dépenses non éligibles ont été remboursées avant la reprise de la coopération. Une partie des dépenses non éligibles du PDPAC a été compensée par les investissements en natures faits par l'Etat. Le remboursement du reliquat sera une condition au premier décaissement du PAJE. Un suivi financier rapproché permettra d'éviter d'enregistrer plus de dépenses inéligibles.		
<b>Macroéconomie</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Substantiel</b>
<b>Risque:</b> Les fonds de contrepartie ne sont pas mobilisés, ou ne sont pas décaissés à temps.	Substantiel	Substantiel
<b>Mesures d'atténuation:</b> Minimiser la contrepartie du gouvernement dans le budget du projet (ce qui est une pratique standard pour tous les bailleurs multilatéraux actifs au Congo actuellement), mobiliser les partenaires non-gouvernementales.		

<b>Risque:</b> Risque lié aux impacts de la pandémie du Covid-19 sur les chaînes d'approvisionnement agroalimentaires, et l'économie du pays dans son ensemble. .	Substantiel	Moyen
<b>Mesures d'atténuation:</b> Monitoring constant du fonctionnement des marchés alimentaires, des mesures prévues par le Gouvernement et proposition de mesures concrètes pour résoudre les goulots d'étranglements constatés. Pour éviter les contraintes d'accès aux intrants de qualité et aux services de production normalement fournis par les importateurs, qui pourraient être produits par la fermeture des frontières, le projet essaiera de s'appuyer le plus possible sur les fournisseurs nationaux, qui devraient pouvoir assurer la livraison des intrants et produits essentiels.		
<b>Fragilité et sécurité</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<b>Risque:</b> Insécurité dans les zones d'intervention du projet, et risque de reprise des conflits armés internes.	Moyen	Faible
<b>Mesures d'atténuation:</b> Eviter les zones à haut risque, qui sont connues.		
<b>Stratégies et politiques sectorielles</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<b>Alignement des politiques</b>	<b>Aucun risque anticipé</b>	
Les stratégies et politiques sectorielles actuelles soutiennent les approches proposés par le projet.		
<b>Élaboration et mise en œuvre des politiques</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<b>Risque:</b> Le développement du secteur privé est entravé par la mise en œuvre des politiques d'ajustement structurel qui n'ont pas bénéficié aux MPME. En outre, il y a une absence d'une politique efficace de promotion du secteur privé.	Sustantiel	Moyen
<b>Mesures d'atténuation:</b> Le projet financera le dialogue public-privé et le processus de prise de décision ou de changement de réglementation et de politique soit pour soutenir le secteur privé (MPMEs), et pour appuyer l'élaboration de la stratégie nationale d'inclusion financière, en veillant à mettre un accent particulier sur le financement agricole et rural;		
<b>Contexte environnemental et climatique</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<b>Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>

<b>Risque:</b> Usage accru de produits phytosanitaires avec des impacts sur les sols et les ressources en eau, et la santé; la contamination des produits lors de la manutention post-récolte, aggravation des conditions environnementales avec effets négatifs significatifs sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la productivité agricole, l'accès aux marchés, les filières, les infrastructures ou l'apparition d'organismes nuisibles et de maladies, entraînant une vulnérabilité accrue ou une détérioration des moyens d'existence et des écosystèmes des populations cibles.	Moyen	Faible
<b>Mesures d'atténuation:</b> Les risques environnementaux seront atténués par la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir: (i) la gestion durable des ressources naturelles (eau et sols); (ii) l'utilisation rationnelle des produits phytosanitaires et des engrais chimiques; (iii) le respect des normes environnementales dans la réhabilitation des infrastructures de marché, et (iv) la gestion durable des ressources naturelles. Cette dernière mesure se traduira par des investissements majeurs dans la gestion durable des forêts communautaires, la lutte contre l'érosion et le développement de l'agroforesterie.		
<b>Vulnérabilité du projet aux impacts des changements climatiques</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<b>Risque:</b> Le changement climatique pourrait avoir des effets négatifs significatifs sur la productivité agricole, l'accès aux marchés, les filières, les infrastructures. Entre ses effets: (i) l'augmentation de la température annuelle moyenne, (ii) instabilité des saisons pluvio-agricoles, (iii) l'augmentation des précipitations dans le nord et le centre du pays, un raccourcissement de la saison sèche dans le nord et le sud-est, l'élévation du niveau de la mer (de 20 à 86 cm d'ici 2100) qui pourraient causer la perte de sols propices à l'agriculture, (v) dégradation avancée du couvert végétal due à la culture itinérante extensive de la culture itinérante sur brûlis.	Moyen	Faible
<b>Mesures d'atténuation:</b> Les mesures d'atténuation passeront par l'adoption d'un système de production climato- intelligents. Le projet cherchera ainsi à accroître la résilience climatique et environnementale à travers l'utilisation de variétés climato résilientes ainsi qu'une meilleure gestion de l'eau, la promotion de l'agroforesterie, l'accès à l'information climatiques par les producteurs, l'application des normes de construction climato-résilience, le formation et sensibilisation des partenaires du projet sur les risques climatiques.		
<b>Portée du projet</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<b>Pertinence du projet</b>		<b>Aucun risque anticipé</b>
Le contexte dans lequel le FIDA interviendra est caractérisé par un haut niveau de fragilité, un taux élevé de chômage des jeunes, pauvreté persistante, et insécurité alimentaire et nutritionnelle. Le PAJE contribuera à attendre les trois priorités du Plan National de Développement (PND) 2018-2022: (a) renforcement de la gouvernance; (b) développement du capital humain; et (c) diversification de l'économie.		
<b>Solidité technique</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<b>Risque:</b>	Moyen	Faible

Risque que le projet ne prenne pas en compte les enseignements tirés des projets antérieurs, en particulier par rapport à leur impact limité dans les maillons des chaînes de valeur autres que la production et dans la promotion de la diversification agricole, mais aussi dans la mobilisation de partenaires et prestataires de services compétents.		
<b>Mesures d'atténuation:</b> Pour pallier au manque d'impact des projets antérieurs, la conception du projet garantit la mobilisation des agro-industriels et du secteur financier, pour faciliter des partenariats avec des petits producteurs et transformateurs.		
<b>Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<b>Modalités d'exécution</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<b>Risque:</b> Capacités institutionnelles et techniques limitées des petits producteurs et de leurs organisations.	Substantiel	Moyen
<b>Mesures d'atténuation:</b> Inclusion des mesures innovatrices pour améliorer les capacités des petits producteurs et de leurs organisations		
<b>Risque:</b> Capacités limitées des prestataires de service publics et privés. Coordination et communication insuffisantes parmi les ministères pertinents	Élevé	Moyen
<b>Mesures d'atténuation:</b> Mobilisation des institutions publiques clés (comme l'Institut de Recherche Agricole pour les semences); application des standards élevés pour le recrutement des prestataires de service privés; recherche de synergies avec les investissements des autres bailleurs.		
<b>Risque:</b> Coordination et communication insuffisantes parmi les ministères pertinents.	Sustantiel	Moyen
<b>Mesures d'atténuation:</b> Implication forte du MAEP, Ministère du Plan et Ministère des PME dans la préparation du projet, et Comité de Pilotage multi-sectoriel pour la mise en œuvre. Task-force pour le suivi mensuel de l'exécution. Le dialogue avec les autres bailleurs actifs dans ce secteur (BAD, BM, UE entre autres) et le dialogue au sein de		
<b>Risque:</b> La capacité faible de l'équipe du projet a une incidence négative sur l'effectivité du projet et compromet ses objectifs.	Eleve	Moyen
<b>Mesures d'atténuation:</b> Définition rigoureuse des profils du personnel-clé à recruter; contrats annuels renouvelable selon la performance; implication du FIDA pour garantir des procédures de recrutement orientées sur les compétences.		
<b>Risque:</b> Retard dans le démarrage du projet.	Moyen	Faible

<p><b>Mesures d'atténuation:</b> Dans l'absence d'une facilité FIPS, les activités de mise en route du projet sont programmées pour les premier six mois.</p>		
<p><b>Suivi-évaluation des dispositifs</b></p>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque:</b> Le projet peut avoir des problèmes de coordination et d'harmonisation des données. Il peut y avoir des difficultés à collecter des données en raison d'une capacité de suivi et d'évaluation plus faible et de problèmes pour collecter et traiter les données de manière appropriée et en temps utile.</p>	Moyen	Faible
<p><b>Mesures d'atténuation:</b> Sur la base des modalités de S/E du FIDA et du système déjà opérationnel des projets en cours du FIDA, un système de S/E basé sur les résultats (RBM) sera établi et géré par l'unité nationale de gestion de projet. Il s'articulera autour d'un ensemble d'indicateurs sélectionnés, décrits dans le cadre logique, en tenant compte des indicateurs clés du FIDA et des indicateurs spécifiques au projet. Le projet renforcera les capacités en matière de suivi et d'évaluation au cours de la première année afin de permettre aux différents acteurs de la mise en œuvre de collecter et de traiter les données.</p>		
<p><b>Gestion financière du projet</b></p>	<b>Elevé</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Organisation et dotation en personnel du projet</b></p>	<b>Élevé</b>	<b>Substantiel</b>
<p><b>Risque:</b> Faiblesse dans les capacités des ressources humaines disponible au niveau Pays</p>	Élevé	Substantiel
<p><b>Mesures d'atténuation:</b> Le recrutement du staff se fera sur base compétitive et effectué par un cabinet sur la base de termes de référence préalablement approuvés par le FIDA et d'un appel à candidatures avec la présence d'un observateur. Tous les membres de l'équipe de projet seront soumis à une évaluation externe de performance qui affectera le renouvellement de leur contrat de travail. Un RAF et un(e) comptable seront recrutés au niveau de l'UCG pendant qu'un(e) secrétaire/assistant comptable sera recruté au niveau de l'antenne. Les capacités du staff financier et de la coordination seront renforcés à travers l'apport d'Assistance Technique au démarrage et pendant la mise en œuvre (renforcement des capacités et coaching) et des fréquentes missions d'appui du FIDA.</p>		
<p><b>Budgétisation du projet</b></p>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque:</b> Le budget ne fait pas l'objet d'un suivi régulière et il n'est pas correctement saisi dans le logiciel comptable</p>	Substantiel	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation:</b> Un logiciel comptable sera installé au niveau de l'UCG qui permettra le saisi du PTBA et son suivi. L'installation du logiciel, son paramétrage et le training sur son usage constitueront une des conditions pour le premier décaissement. Des états financiers intérimaires seront préparés par le projet et soumis au FIDA sur base trimestrielle et un suivi du budget avec des explications sur les écarts éventuels fera partie des états requis. Le manuel administrative et financier du projet détaillera les procédures et les délais de préparation et soumission du PTBA.</p>		



<b><i>Flux de fonds et procédures de décaissement du projet</i></b>	<b><i>Élevé</i></b>	<b><i>Substantiel</i></b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Sur la base des leçons apprises des projets antérieurs, des retards majeurs ont eu lieu dans la mise en œuvre à cause du manque de prestataires de services compétents mobilisés par les projets et le non-décaissement de cofinancements. Le faible taux de justification des avances aux partenaires représente aussi un risque pour le projet.</p> <p>Retards dans le décaissement des fonds FIDA, tensions de trésorerie et retards dans la transmission des fonds aux centres de coût du projet.</p>	Élevé	Substantiel
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>Pour éviter des blocages au niveau des décaissements, la sélection des institutions financières partenaires et des prestataires de service devra être se faire de toute urgence au démarrage. De plus, les conventions signées avec les partenaires établiront la qualité et les délais de soumission des pièces justificatives qui permettront au projet de soumettre à temps les DRFs au FIDA.</p> <p>Un compte désigné et un compte d'opération seront ouverts à Brazzaville pour recevoir le fonds du FIDA de manière exclusive, pendant qu'un sous-compte d'opération sera ouvert au niveau de l'antenne. Des petites caisses seront établies au niveau de l'UGP et de l'antenne, mais la manipulation d'espèces sera réduite au</p>		
<b><i>Contrôles internes du projet</i></b>	<b><i>Élevé</i></b>	<b><i>Substantiel</i></b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Un faible système de contrôle interne expose le projet à un risque fiduciaire élevé.</p> <p>Le projet n'est pas en mesure de faire un suivi efficace des fonds confiés à ses partenaire d'exécution et à tracer ces fonds jusqu'aux bénéficiaires finaux du projet spécialement dans le cadre des activités de microfinance.</p>	Élevé	Substantiel

<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>Le recrutement d'un RAF un comptable et un assistant comptable au niveau de l'antenne, avec l'appui d'un responsable administratif, garantirons un niveau acceptable de séparation fonctionnelle des tâches entre les membres de l'équipe financière.</p> <p>Les conventions seront axés sur les résultats (contrats d'objectifs) avec des systèmes comptables et de gestion financière qui permettent une traçabilité suffisante des fonds reçus du Projet.</p> <p>Chaque convention devra donc prévoir: (a) l'ouverture de la part de chaque partenaire d'un compte bancaire désigné à recevoir exclusivement les fonds du PAJE; (b) un système d'octroi de fonds basé sur de tranches de paiement conditionnées au respect des objectifs et à la justification des fonds; (c) des modèles de reporting joints en annexe à chaque convention (d) requis minimum pour la justification des dépenses. Des dispositions spécifiques seront prises par rapport aux CMEC dont une partie des coûts récurrents et d'investissement seront couverts par le projet. Ces institutions et les autres institutions financières partenaires seront appuyées par le Projet afin de pouvoir produire des rapports financiers et de performance de bonne qualité. En outre, les conventions signées avec ces institutions établiront un système de justification des dépenses qui permettra une traçabilité des fonds FIDA jusqu'au bénéficiaire final. Les systèmes de contrôle interne et la comptabilité des CMEC fera l'objet de recommandations de la part de l'UCN qui se rendra en mission auprès de ces institutions sur base régulière pour évaluer leur performance et renforcer leurs capacités en gestion financières.</p>		
<p><b>Information comptable et financière du projet</b></p>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Les systèmes comptables ne sont pas fiables, et entraînent à des erreurs dans les rapports financiers qui ne sont pas de bonne qualité et remis à temps au FIDA.</p>	Substantiel	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>Le projet sera doté d'un logiciel comptable qui lui permettra de produire de manière automatisée tous les rapports financiers requis par le FIDA et de soumettre les DRF directement à partir du logiciel. Des états financiers intérimaires seront produit par le projet et soumis au FIDA sur base trimestrielle. Un exercice d'inventaire sera effectué chaque année. Les modalités de gestion des espèces seront détaillées dans le manuel du projet et les petites caisses feront l'objet de contrôles inopinés sur base mensuelle. Le compte bancaire seront rapprochés sur base mensuelle et un suivi se fera sur tous les écarts constatés.</p>		
<p><b>Audit externe du projet</b></p>	<b>Substantiel</b>	<b>Substantiel</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Une surveillance indépendante et compétente des états financiers du projet n'est pas en place ou effectuée dans les délais.</p> <p>Les audits externes du projet n'ont pas accès aux éléments nécessaire pour juger l'utilisation des fonds de la part de des partenaires d'implémentation du PAJE afin de pouvoir exprimer une opinion complète sur l'éligibilité des dépenses du Projet.</p>	Substantiel	Substantiel

<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>Les comptes et la gestion du Projet seront vérifiés annuellement par un cabinet d'audit comptable indépendant et qualifié, acceptable pour le FIDA, sur la base de termes de référence préalablement approuvés par le FIDA conformément au manuel d'audit. Les rapports d'audit seront transmis au FIDA au plus tard six mois suivant la clôture de l'exercice fiscal. La non-soumission du rapport d'audit annuel dans ce délai constituera une clause de suspension des décaissements. Les opérations d'audit seront étendues à la gestion de l'antenne régionale du Projet ainsi qu'à la traçabilité des ressources auprès des prestataires de service de façon sélective. Pour assurer ce mécanisme, les principaux partenaires et prestataires devront tenir des comptabilités séparées spécifiques en ce qui concerne les activités financées par le projet. Toutes les institutions financières partenaires de l'UCN devront faire l'objet d'un audit externe de leur états financiers et systèmes de contrôle interne. Les rapport d'audit seront transmis à l'UCN et au FIDA.</p>		
<b>Passation des marchés relatifs au projet</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<b>Cadre juridique et réglementaire</b>	<b>Élevé</b>	<b>Substantiel</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Les appels d'offres ouverts sont publiés, mais pas les adjudications. Il n'y a pas encore de publications statistiques sur les passations de marchés publics</p>	Élevé	Substantiel
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>Soutenir le processus pour systématiser la publication des résultats des processus engagés au niveau de la commande publique.</p>		
<p><b>Risque:</b></p> <p>Il n'existe pas un système de suivi des processus de passation des marchés adéquat.</p>	Substantiel	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>Améliorer le suivi et mettre en application les dispositions du code de passation des marchés</p>		
<b>Responsabilité et transparence</b>	<b>Élevé</b>	<b>Substantiel</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Corruption perceptible et reconnu par les acteurs de la commande publique ainsi que du public.</p>	Élevé	Substantiel
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>Plaidoyer pour le fonctionnement réel de l'organe indépendant de lutte contre la corruption pour moraliser la chaîne de dépenses publiques et permettre au pays de quitter la note de 19 (165 pays sur 180) sur l'indice de perception de la corruption noté par Transparency international en 2019.</p>		
<p><b>Risque:</b></p> <p>Les organes pour le traitement des recours existent mais la mise en application des textes et les sanctions font souvent défaut</p>	Substantiel	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>Assurer célérité dans le gestion des recours, un traitement équitable des acteurs et une application rigoureuse des lois et règlements.</p>		
<b>Capacités en matière de passation des marchés publics</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Il y a peu de marchés à passer sous le projet, mais il y a un risque lié à une faible connaissance par l'UCP des systèmes pour assurer l'administration et la gestion des processus de passation des marchés.</p>	Moyen	Faible

<b>Mesures d'atténuation:</b> Assurer un processus de recrutement transparent et compétitif, et la mise en place de l'assistance d'un expert international dès le démarrage pour booster la mise en œuvre.		
<b>Processus de passation des marchés publics</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<b>Risque:</b> Risque que les processus de passation de marchés et les structures de marché (méthodes, planification, appels d'offres, attribution et gestion des marchés) soient inefficaces ou anticoncurrentiels, entraînant une mauvaise utilisation des fonds du projet ou une mise en œuvre non optimale du projet et une réalisation insuffisante de ses objectifs.	Moyen	Faible
<b>Mesures d'atténuation:</b> Le Manuel de passation des marchés du projet sera conforme aux directive FIDA, et la gestion correcte des processus sera assurée par le personnel de l'équipe, mais aussi par l'assistance qui sera recrutée si nécessaire pour appuyer le projet dans les phases plus délicates (élaboration du Manuel, préparation du plan de passation des marchés, etc..).		
<b>Impact environnemental, social et climatique</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<b>Conservation de la biodiversité</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<b>Risque:</b> Menaces importantes à la biodiversité ou la perte de celle-ci, par les pratiques culturelles non-durables (feux de brousse/agriculture sur brûlis) et l'utilisation incontrôlé des pesticides	Moyen	Faible
<b>Mesures d'atténuation:</b> Sensibilisation à la limitation des cultures dans l'écosystème sensibles et la promotion des pratiques culturelles durables.		
<b>Efficiency des ressources et prévention de la pollution</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<b>Risque:</b>	Moyen	Faible
<b>Mesures d'atténuation:</b>		
<b>Risque:</b> Pollution des eaux et du sol due à l'utilisation non contrôlée des produits phyto sanitaires liée au développement du maraîchage.; mauvaise gestion des déchets agrochimiques et déchets des marchés et centre de collectes.	Moyen	Faible
<b>Mesures d'atténuation:</b> Utilisation raisonnée de produits phytosanitaires; Minimisation de l'utilisation d'engrais inorganiques en remplacement d'engrais organiques biodégradables; formation des jeunes aux applications agrochimiques durables en tant qu'entreprise pour promouvoir une chaîne de valeur agricole respectueuse de l'environnement		
<b>Patrimoine culturel</b>		<b>Aucun risque anticipé</b>
Aucun risque que le projet puisse causer une dégradation importante des ressources culturelles ou physiques, notamment des menaces pour des ressources d'importance historique, religieuse ou culturelle, ou leur perte.		
<b>Peuples autochtones</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>

<b>Risque:</b> Risque que le projet puisse avoir un impact physique, social ou économique négatif important sur les peuples autochtones, ou qu'il entraîne des menaces pour les ressources ayant une importance historique ou culturelle pour eux, ou la perte de ces ressources.	Moyen	Faible
<b>Mesures d'atténuation:</b> Le projet cible les ménages très pauvres, qui incluent les peuples autochtones. Ils seront ciblés directement et représenteront au moins deux pour cent des personnes bénéficiant des services promus par le projet. Les interventions du projet sont conformes à la politique du FIDA concernant les peuples autochtones. S'appuyant sur les expériences de l'IPAF, des partenariats seront explorés avec les organisations de peuples autochtones de la région.		
<b>Conditions de travail</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<b>Risque:</b> Risque que le projet puisse entraîner des pratiques de travail abusives (par exemple, le travail forcé ou le travail des enfants), des cas de violence sexiste, des conditions de travail discriminatoires et dangereuses/insalubres pour les personnes employées spécifiquement pour le projet, notamment les tiers et les principaux fournisseurs.	Moyen	Faible
<b>Mesures d'atténuation:</b> Tous les contrats avec des entrepreneurs, fournisseurs et autres tiers devant être financés sur les fonds du FIDA comprendront des dispositions interdisant le travail des enfants et promouvant le travail décent. Un plan d'action pour l'égalité des sexes sera élaboré, qui examinera également les mesures de prévention et de lutte contre la violence sexiste. Le projet prévoit de la sensibilisation et des formations pour adresser et mitiger la violence sexiste. Une collaboration sera explorée avec le Ministère de la Promotion de la Femme. Une formation sur des questions telles que l'exploitation et les abus sexuels, le travail des enfants et le travail décent sera dispensée aux partenaires d'exécution au démarrage.		
<b>Santé et sécurité communautaires</b>		<b>Faible</b>
<b>Risque</b> L'accentuation de la pandémie de COVID-19 entraînant des mesures de restriction de mouvement	Moyen	Faible
<b>Mesures d'atténuation:</b> Intensification de la sensibilisation des communautés sur les mesures barrières et de distanciation sociale		
<b>Réinstallation et réinsertion économique des populations</b>		<b>Aucun risque anticipé</b>
Aucun risque que le projet puisse avoir un impact physique, social, culturel ou économique négatif important, notamment auprès des groupes qui seront les bénéficiaires directs de PASA-NK du PAJE, du fait de l'acquisition de terres et de la perte involontaire de terres, d'actifs, d'accès aux actifs, de sources de revenus ou de moyens d'existence.		
<b>Émissions de gaz à effet de serre</b>	<b>Faible</b>	<b>Faible</b>

<b>Risque:</b> Augmentation considérablement des émissions de gaz à effet de serre due au processus de transformation des produits agroalimentaires et aux pratiques culturales sur brûlis contribuant ainsi aux changements climatiques anthropiques.	Faible	Faible
<b>Mesures d'atténuation:</b> Promotion des activités de valorisation des systèmes agro-écologiques et agroforestiers en partenariat avec le financement parallèle du fonds vert climat		
<b>Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<b>Risque:</b> Impact sur les moyens d'existence et la santé des populations rurales due au condition climatiques extrêmes (sécheresse, vent fort, inondations)	Moyen	Faible
<b>Mesures d'atténuation:</b> Le projet en partenariat avec le projet fond vert de la FAO facilitera l'accès à l'information climatiques incluant les mesures d'alerte précoces sur les risques climatiques; formation des bénéficiaires du projet et les prestataires de service (IMF) sur la prise en compte des risques climatiques dans les plans d'affaires et sous projets		
<b>Parties prenantes</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<b>Coordination/participation des parties prenantes</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<b>Risque:</b> Monopolisation des bénéfices du projet par certaines catégories de bénéficiaires et possibilité d'exclusion de certains groupes vulnérables.	Substantiel	Moyen
<b>Mesures d'atténuation:</b> Sélection rigoureuse des "champions" du secteur privé afin de garantir le ciblage effectif des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables. Inclusion d'actions de soutien réservées aux jeunes, aux femmes et aux groupes vulnérables. Sous le PAJE, les objectifs du renforcement de capacité sont plus clairs et les bénéfices plus directs que dans les projets antérieurs du FIDA, à cause de l'intégration dans les filières performantes. De plus, les agro-industriels ont montré un engouement fort pour s'engager avec les petits producteurs.		
<b>Risque:</b> Manque d'intérêt des petits producteurs et transformateurs (et de leurs OP) ainsi que du secteur financier pour participer dans le projet	Moyen	Faible
<b>Mesures d'atténuation:</b> Inclusion des activités de dialogue avec le secteur financier dans la Composante 2 du projet et activités de sensibilisation et communication ciblées auprès des OP.		
<b>Doléances des parties prenantes</b>	<b>Aucun risque anticipé</b>	
Le PAJE mettra en place un mécanisme de doléances et de réparation en cohérence avec la procédure du FIDA pour la réception des plaintes afin de pour recevoir et faciliter le règlement des préoccupations et des plaintes formulées pour non-respect présumé		

des politiques sociales et environnementales et des procédures  
d'évaluation sociale, environnementale et climatique.

